

FFVOILE
Assemblée Générale
CNOSF - 18 mars 2006

Ordre du jour

I.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mars 2005	2
II.	Rapport moral du Président et du Bureau	2
III.	Modifications des statuts, du règlement intérieur et du règlement disciplinaire de la FFVoile et résolution	13
IV.	Rapport financier 2005	19
1.	* Rapport du Commissaire aux comptes	20
2.	* Approbation des comptes de l'exercice clos	21
3.	* Affectation des résultats	21
V.	Budget prévisionnel 2006	21
VI.	Fixation du prix de la cotisation versée par les membres affiliés à la FFVoile pour 2007	22
VII.	Questions écrites	23
VIII.	Remise des médailles	26
IX.	Images et résultats de l'année 2005 et début 2006	28

La séance est ouverte à 9 heures 15 sous la présidence de M. CHAMPION.

Monsieur CHAMPION, PRESIDENT. - Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre présence pour notre Assemblée générale de 2005 et je la déclare ouverte.

Tout d'abord, je vais vous donner comme c'est la tradition la liste de nos amis qui nous ont quittés cette année et pour lesquels nous procéderons à une minute de silence.

Christian SAUNIER ancien président de la ligue du Languedoc Roussillon ; Carmen SAINT AMAUX ; Jean-Louis DEBEVE, trésorier de la ligue de Picardie et responsable régional HN, correspondant habitable de la ligue ; Olivier MOREL, président du club de St Quentin en Yvelines et arbitre ; et Xavier de ROUX, ancien président de la FFVoile.

Pour ces personnes que nous connaissons et pour tous ceux de nos amis qui nous ont quittés durant cette année 2005, je vous demande une minute de silence.

(Une minute de silence est respectée)...

Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

Monsieur MERIC, SECRETAIRE GENERAL. - Comme d'habitude, nous allons procéder à quelques explications avant le début de cette assemblée générale.

Je vous précise que le scrutateur général est Emile SERVELLA. Il nous faudrait trois scrutateurs pour l'aider au niveau des bureaux de vote et pour le dépouillement.

Nous avons également mis à contribution des membres de la commission de surveillance des opérations électorales. Bien sûr, elle est compétente au moment des élections au conseil d'administration et au bureau, mais là elle nous aidera lors de cette assemblée générale pour faire le décompte des bulletins que l'on vous a remis. En effet, depuis l'assemblée 2003, nous disposons d'un barème de représentants et un barème de voix.

(M. MERIC rappelle les différentes modalités de vote)...

I. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mars 2005

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce PV ? *(Non)*

Il est adopté à l'unanimité.

II. Rapport moral du Président et du Bureau

M. LE PRESIDENT. - 2005 est la première année d'un nouveau mandat.

Après la refonte de nos statuts, ceux-ci furent mis en application lors de l'Assemblée Générale de mars 2005. Une équipe soudée a permis de constituer un Bureau Exécutif où chacun a sa place et est en position d'exercer ses responsabilités.

Acceptant de continuer leur tâche, le DTN, Philippe GOUARD et la Directrice des Equipes de France, Claire FOUNTAINE ont été reconduits dans leurs fonctions respectives, de même qu'Eric MARLIOT à la Direction Administrative, Juridique et Financière de la Fédération. Ces actes sont essentiels car ils déterminent au côté du Bureau Exécutif, de l'ensemble de l'Exécutif et du conseil d'administration, la direction permanente de la FFVoile.

Les réunions du Bureau Exécutif ont été élargies avec des invités permanents issus des directions technique et administrative de la Fédération et le groupe, ainsi constitué, est le socle de notre action.

Notre objectif est clair : développer la pratique de la voile pour le plus grand nombre, en adaptant nos pratiques et nos fonctionnements, sans oublier, ni l'histoire, ni les traditions de notre sport.

De cette ambition et de la constitution de ce qu'est la voile dans le monde est née une question.

Pourquoi la Voile en France est-elle différente des autres ?

Parce que l'enseignement de la Voile est une politique publique, née dans les années 50, conforté par le système sportif français développé par l'Etat peu après, et dynamisé dans le public par le formidable retentissement des grandes courses transatlantiques et océaniques, au sein desquelles des marins français extraordinaires sont devenus des stars et des porte-parole fabuleux. La voile est devenue cette activité où le rêve et l'aventure côtoyaient le sport et l'effort.

Ajouter à cela des organisateurs de talent, véritables metteurs en scène, et la Voile Française était née, forcément différente de celle qui prend naissance dans les Yacht Club, et dont la passion se transmet au sein de la Famille et du club. Non pas qu'il n'y ait pas chez nous des familles de pratiquants et de grands clubs, mais ils existent dans un environnement différent.

Cette constatation nous amène forcément à gérer notre politique d'une autre façon. L'enseignement sous toutes ses formes, la promotion sous toutes ses formes sont une part équivalente à la compétition. La Course au Large et Océanique tient chez nous une place

particulière. Et comme pour le reste du monde, la Voile légère et olympique occupe le reste de nos préoccupations.

Ceci étant, et bien que nous soyons l'une des deux fédérations les plus importantes du monde de la voile, nous devrions être encore plus nombreux et encore plus forts. Notre nombre de pratiquants assidus et licenciés augmente peu, dans les autres pays non plus, et cela tient sans doute à un vieillissement de nos pratiques au sens large, qui ne se sont pas assez vite adaptées à l'évolution des besoins. Des classes anciennes avec des pratiquants particulièrement dynamiques mais souvent d'un certain âge se développent, mais où sont les jeunes ?

Compte tenu des efforts et des moyens engagés, compte tenu des centaines de milliers de jeunes gens et de jeunes filles qui apprennent à naviguer, nous n'avons pas développé la masse de nos jeunes pratiquants réguliers. L'engouement est toujours là, les spectateurs au départ de nos grandes Courses au Large sont de plus en plus nombreux, notre Equipe de France brille, nos partenaires sont à nos côtés, mais nous ne transformons pas l'essai.

Ajoutons à cela la déception de Singapour, lorsque le CIO n'a pas choisi Paris et la France pour organiser les Jeux Olympiques de 2012. Ce choix, pour nous négatif, fut la fin d'un rêve, celui d'un grand élan national annoncé, qui devait porter le sport en haut de l'affiche des préoccupations de tout un pays. Nous étions prêts à nous insérer dans cet élan ; mais, pour quelques voix, il n'y aura pas d'élan, en tout cas pas d'élan dans l'organisation des J.O. La déception sévère passée, les forces du sport français se sont reconstituées. Le CNOSF et les autorités de l'Etat ont défini rapidement notre nouvelle ambition : améliorer l'image internationale du sport français en organisant de grands événements internationaux et faire briller les Equipes de France dans les grands rendez vous du sport mondial. Cette ambition est la nôtre, soutenons nos Equipes de France, encourageons-les, soyons leurs premiers supporters. Nous espérons que l'Equipe de France pour l'Amérique's Cup trouvera les moyens suffisants pour défendre ses chances à Valence, mais nous sommes sûrs que les Equipes Olympiques grâce à une aide très forte de l'Etat, ainsi que de nos partenaires auront les moyens nécessaires pour Pékin. Déjà nous voyons les succès de 2005 et la formidable réussite de Miami en Février 2006 ; toute l'équipe est forte et, à juste titre, ambitieuse. Nous possédons avec Faustine MERRET, championne olympique, Xavier ROHART et Pascal RAMBEAU, champions du monde en Star désormais leaders incontestés de cette classe majeure, deux équipages emblématiques, capables d'emmener toute l'Equipe et les jeunes qui se préparent.

Fort de cette ambition pour 2008 et 2012, maîtrisant nos activités dans notre périmètre, ayant des finances saines, un siège judicieux et efficace, il ne nous reste plus qu'à pousser les barrières et élargir notre champ d'actions. Ceci nécessite ambition, vision du présent tel qu'il est et de l'avenir, et bien sûr du travail. Nos départements et commissions s'en préoccupent, voyons comment.

M. Jean KERHOAS, VICE-PRESIDENT. - Il est peu de dire que l'année 2005 aura été pour le Département Développement une année bien occupée.

* La montée en puissance du dossier de modernisation du réseau des EFV avec ses chantiers de rénovation pédagogique, de développement durable, de renouvellement du matériel, de communication et de mise en application de l'accord AFNOR ;

* Le développement du réseau des Points Plage qui dépasse cette année la centaine de Points et fait référence par ses performances en matière de gestion de réseau de prestataires sportifs ;

* La démarche de soutien à l'amélioration de la qualité pédagogique des activités, fondamentales pour le développement et la démocratisation de notre sport, de la voile à l'école, par l'édition et l'expérimentation d'une mallette pédagogique ;

* La finalisation des conventions avec les organismes nationaux membres et partenaires de la Fédération comme l'UCPA, Les Glénans, le Club Méditerranée qui se traduit en particulier par une meilleure collaboration sur les démarches fondamentales de la formation des cadres et une progression du nombre de licences enseignement loisir diffusées par ces organismes de plus de 25 % ;

* L'engagement de la FFVoile au travers de la présidence du Comité Interfédéral des Sports Nautiques, que dorénavant j'assume à la demande d'Henri SERANDOUR sur proposition de notre Président Jean-Pierre Champion, dans l'indispensable montée en puissance des politiques concertées et coordonnées au sein de la famille des sports nautiques.

* La mise en chantier de l'audit de la Voile en France qui, nous l'espérons, nous éclairera sur les actions à mener pour développer encore notre sport.

Autant de chantiers bien engagés, révélateurs du dynamisme de notre Fédération qui, si elle est reconnue par ses partenaires, au travers de ces brillants résultats sportifs et de la qualité de sa gestion, est aussi devenue une fédération de référence dans la prise en compte de ce que notre partenaire institutionnel, le Ministère, appelle « le développement de la pratique pour le plus grand nombre ».

Dans cette multiplication d'actions à mettre à l'actif de nos clubs, de nos réseaux départementaux et régionaux, mais aussi à l'investissement de toute l'équipe fédérale élus et techniciens en charge du Département Développement, profitons de cette Assemblée Générale annuelle pour nous interroger sur l'intérêt et le bien-fondé de l'engagement fédéral dans ce développement tout azimut.

C'est un lieu commun de rappeler que nous vivons dans un monde en pleine mutation. Plus précisément de constater que les modes de pratique, les modes de consommation du sport et pour ce qui nous concerne du sport voile, évoluent.

Dans le domaine des pratiques touristiques, de loisirs et même éducatives, il y a une exigence de plus en plus grande en termes de qualité, de diversité de prestations de la part des publics

qui ne font pas, ont-ils d'ailleurs à le faire, la différence entre structure associative ou société de droit privé de prestations de service.

A ces attentes légitimes en termes de qualité et de diversité de prestations en matière de pratique de la voile, les clubs qui ont fait le choix de les prendre en compte en créant une école de voile, un Point Plage, une activité de voile à l'école, se doivent d'y répondre et la Fédération de les épauler dans leurs démarches.

Dans ce cadre :

* La mise en oeuvre de l'accord AFNOR qui met en exergue le fait que sur les 2/3 de nos EFV qui ont aujourd'hui été auditées, la très grande majorité répond, à quelques points de détails près, facilement corrigeables aux exigences de la certification ;

* L'engagement, l'adhésion constatée, en particulier au travers des multiples réunions régionales organisées par les cadres du Département Développement, des animateurs des EFV au programme de rénovation pédagogique ;

* La prise en compte par les ligues du développement et de la gestion de leur réseau de Points Plage pour offrir une prestation de qualité à ceux qui initiés dans nos Écoles Françaises de Voile veulent, plutôt qu'acheter du matériel, le louer dans un cadre sécurisé ;

Nous rassurent sur la capacité de notre mouvement associatif à prendre en compte ces évolutions dans les attentes de nos publics, et à rester leader de l'enseignement et au-delà de la pratique de la voile en France.

Cette position de leadership sur la voile que rappelle notre slogan « La FFVoile, c'est toute la voile », se fait bien évidemment sans exclusion, la famille fédérale est ouverte à tous, et la possibilité donnée par nos nouveaux statuts d'adhésion des sociétés de droit privé, en est, si besoin, la preuve.

Mais notre mouvement est porteur de valeurs qu'il faut connaître et respecter si l'on veut y adhérer. Ces valeurs, en particulier pour ce qui concerne nos dimensions sociales et économiques, particulièrement prises en compte par le Département Développement, se définissent aujourd'hui autour de ce qu'il est convenu d'appeler le développement durable.

Est-il nécessaire de rappeler que le développement durable c'est une conception du développement économique qui prend fortement en compte les dimensions sociales et environnementales, qui a l'ambition de développer notre planète en se préoccupant de l'état dans lequel nous la laisserons aux générations futures.

La politique de développement de la Fédération s'inscrit aujourd'hui totalement dans cette démarche, d'ailleurs n'avons-nous pas toujours fait, en 50 ans de développement continu de la pratique de la voile dans nos clubs, du développement durable sans le savoir, du moins sans le définir comme tel.

Nous avons, en effet, développé un nouveau secteur économique, dont l'impact sur le développement local, avec des clubs nautiques qui sont devenus parfois le tout premier employeur de leur commune, est non négligeable.

Au-delà, c'est notre réseau de clubs et d'écoles qui, au travers de la formation et de l'enseignement, alimente toute une filière économique du nautisme, dont la France à juste titre s'enorgueillit.

S'il y a aujourd'hui des bateaux, parfois trop, dans les ports de plaisance, si la France est leader mondial de la fabrication de voiliers, c'est aussi parce que nous formons chaque année des dizaines de milliers de jeunes et moins jeunes à la pratique de notre sport.

Ce développement économique, parce que nous sommes un mouvement associatif, nous l'avons toujours construit avec une forte préoccupation sociale.

Tout d'abord, en donnant la possibilité à tous de pratiquer, en développant des activités de voile à l'école, en prenant en compte les publics de l'insertion et du handicap, en ouvrant nos clubs à tous ceux qui veulent découvrir et pratiquer notre sport.

La préoccupation environnementale, troisième pilier du développement durable, si bien sûr elle a toujours été dans l'esprit et l'attitude de chacun d'entre nous, n'était jusqu'à présent pas concrètement définie et transmise au travers d'un enseignement et d'une éducation à la connaissance, et au respect de cet environnement maritime et aquatique support de notre pratique.

L'enjeu fondamental que représente cette troisième dimension du développement durable pour le devenir de notre planète nous a amenés en particulier au travers de l'opération de modernisation du réseau EFV, avec le soutien du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et de Veolia Environnement, à en faire une composante primordiale de notre action et à faire de notre réseau de clubs et d'EFV des lieux privilégiés non seulement d'éducation à l'environnement, mais aussi de mise en application au quotidien des préceptes du développement durable.

Les outils que nous mettrons à disposition de nos clubs et en particulier de nos moniteurs dès cet été permettront cette meilleure prise en compte de l'éducation à l'environnement dans l'enseignement de la voile mais aussi de faire de nos clubs et écoles des lieux exemplaires du respect de l'environnement.

Avec ce triptyque : pratique de la voile pour le plus grand nombre, développement économique, éducation et respect de l'environnement, nous avons les fondements de notre action pour de nombreuses années.

Mais, si aujourd'hui nous sommes dans une véritable phase d'accélération de cette politique de développement durable, c'est bien sûr la conséquence de notre engagement et du dynamisme

de nos réseaux, mais aussi parce que nous avons, autour de cette politique globale, su trouver des partenaires qui nous soutiennent et co-financent largement cette démarche.

Merci au CIDIL pour la constance de son soutien.

Merci au Ministère qui, au-delà des lignes classiques de la convention d'objectifs, a perçu l'intérêt de modéliser au sein de la FFVoile une démarche exemplaire de développement durable et de la soutenir par des crédits exceptionnels depuis trois ans.

Merci à la FIN qui, d'emblée, s'est associée à cette politique d'amélioration de la qualité de l'enseignement, dans un partenariat qui s'élargit aujourd'hui dans la mise en oeuvre, à la demande de l'ISAF, de l'opération « Connect to Sailing » et de la « Task Force » qui en découle, regroupant fédérations de pratiquants et industriels dans une même politique d'amélioration de l'enseignement de la voile dans le monde.

Merci enfin à Veolia Environnement qui nous permet de concrétiser et médiatiser cette démarche de l'éducation et de la protection de l'environnement.

Pour conclure, si objectivement nous pouvons être satisfaits de ces politiques de développement de la voile dans laquelle nous sommes engagés, et qui se traduit par une réelle progression de nos pratiquants dans le cadre touristique, de loisirs social et éducatif, nous ne pouvons que nous interroger devant la stagnation de nos licences annuelles, jeunes en particulier.

Si l'audit de la voile en France devrait nous apporter des informations sur la perception qu'ont les jeunes de 15 à 25 ans de notre sport et le pourquoi d'un tel turnover de licenciés, ayons conscience qu'avec un réservoir pareil de jeunes initiés dans nos réseaux, nous ne pouvons nous satisfaire de ces résultats et qu'une évolution de tendance dépend avant tout de notre capacité à amener, au travers de pratiques sportives et compétitives adaptées, plus de ces jeunes initiés dans nos réseaux à continuer à pratiquer la voile dans le cadre de nos clubs sportifs.

Avec les Départements Voile Légère et Habitable et toutes les forces vives de la Fédération, nous devons, dès 2006, mettre en oeuvre un plan d'actions et engager une politique volontariste pour relancer cette pratique sportive adaptée aux attentes des jeunes du XXI^{ème} siècle.

M. LE PRESIDENT. - En effet, si l'initiation, la découverte et la formation des jeunes se sont professionnalisées et structurées, nous devons leur donner envie de poursuivre, dans nos clubs, pour transformer cet élan de pratique de loisir en adhésion à notre fédération. Proposer des pratiques nouvelles, adaptées et attractives, en accord avec les attentes de ces pratiquants est un challenge important à relever.

M. BACCHINI, VICE-PRESIDENT. - Ce début de mandat est marqué par la nouvelle organisation des pratiques compétitives. La démarche du département voile légère est de se

mobiliser sur l'ensemble de nos adhérents, du pratiquant de la régata locale au coureur de « l'Equipe de France ».

Nous tous, dirigeants, cadres, acteurs de la gouvernance de la FFVoile, du siège aux ligues, des comités départementaux aux clubs, devons faire face à un contexte général d'une société en profonde évolution, voire en mutation. Ce constat nécessite une réactivité et une stratégie de changement très importantes. Je retiendrai quelques axes très forts :

* La décentralisation.

* La construction européenne.

* La diversité de nos pratiques sportives et leur impact sur la vie quotidienne.

* Le développement des activités économiques de nos groupements sportifs et de la fédération.

* L'inflation des droits télévisés qui mobilisent les médias majeurs.

* L'extension du dopage dans le monde du sport.

Face à ces enjeux il faut interpréter les attentes de nos publics et adapter une politique pour construire l'avenir. Les commissions jeunes et féminines comme les commissions techniques catamaran, dériveur et quillard de sport, windsurf, VRC se sont mises au travail et les nouvelles orientations sont déjà en place.

Je rappelle les grands axes de notre mandat :

* Conforter les pratiques compétitives des adultes et les fidéliser.

* Développer la pratique des jeunes.

* Amplifier les pratiques féminines.

* Détecter et repérer les nouveaux talents, « relève » de notre équipe de France.

* Adapter nos compétitions et nos calendriers aux réalités des temps de loisirs et établir nos priorités entre les compétitions non sélectives et les sélectives. Rappelons que les disponibilités des scolaires et des universitaires ne sont pas celles des adultes intégrés au monde du travail et de l'entreprise.

* Poursuivre et améliorer le système de la chaîne sportive ainsi que la gestion du calendrier en attribuant une gradation appropriée aux épreuves. Cette tâche de médiation est capitale pour la vie sportive de la Fédération comme l'établissement du classement des coureurs et des clubs.

Je me permets un bref rappel sur les 5 fonctions essentielles du sport :

* Une fonction éducative de chaque instant pour laquelle, pratiquants, parents, entraîneurs, moniteurs et dirigeants sont co-acteurs.

* Une fonction de santé publique, prévenir par une pratique et une préparation régulière, assurer le suivi médical.

* Une fonction sociale en favorisant l'accès à la pratique.

* Une fonction culturelle, transmission d'une histoire de valeurs partagées, d'un patrimoine toujours renouvelé.

* Une fonction ludique, la régata est tout d'abord un jeu, un accueil, une inscription, un départ, un parcours, une arrivée, un classement, de la convivialité.

Prendre du plaisir à faire du sport voile doit être notre axiome de base.

Les ambitions seront d'autant plus fortes que les projets seront simples.

Nous devons répondre aux sujets de développement durable, de citoyenneté, de solidarité pour rester un sport accessible à tous.

Aujourd'hui, chacun, licencié, club, doit pouvoir mener son projet personnel, affirmer son parcours, son identité :

* La pratique sportive jeune et adulte se développe au sein d'un club, d'une classe. L'activité de proximité de club ou de bassin demeure une réponse pertinente. Il faut organiser le calendrier en ce sens pour éviter de mobiliser toutes les énergies sur les épreuves sélectives et donc uniquement sur quelques uns.

* Redéfinissons le rôle du championnat de ligue et organisons nous en façades afin de limiter les déplacements coûteux en temps et financement.

* Vis-à-vis de tous ces points, un processus de réflexion et de décision est en cours : le Conseil des Présidents de Ligues de novembre 2005 et le colloque des pratiques compétitives début 2006, amèneront des propositions concrètes au Conseil des Présidents de Ligues d'avril prochain pour des décisions au CA de juin.

Identifions clairement les enjeux et fédérons pour y répondre, il faut assumer et non instrumentaliser.

* Revalorisons la compétition estivale, redonnons du sens à notre pratique sportive, la place que tiennent les parents de coureurs.

* Expérimentons de nouveaux formats d'épreuves et nouveaux supports de pratiques.

* Soyons créatifs en simplifiant l'accès à la pratique, motivons les jeunes comme les adultes à l'adhésion dans les clubs.

* 2006 verra la création du championnat de France minimes.

Nous poursuivrons la réflexion durant les prochaines années.

La saison sportive et le calendrier.

Les supports de compétition pour tous.

Les jeunes et les championnats de France, les dates, les sélections.

Par ailleurs, la volonté de suivre les jeunes se conforte. Les stages de formation et de repérage pour les minimes et les stages de détection pour les cadets juniors se dérouleront cette année en transversalité à l'ENV. Le repérage des talents et de la créativité doit faire l'objet d'une attention toute particulière.

Les stages de préparation pour des « délégations nationales » qui seront identifiées et encadrées dans les compétitions internationales et le championnat du monde jeune ISAF demeurent la priorité de notre politique d'accès au haut niveau.

Notre représentation internationale chez les jeunes reste une « énigme » positive pour les autres nations. Comment font-ils ? Le travail effectué dans les clubs, les Centres de Ligues d'Entraînement, Pôles porte ses fruits. Les résultats de l'Equipe de France sont excellents avec une très forte progression en solitaire.

Pourtant il ne faut pas nous endormir sur nos lauriers car la concurrence est rude. Nous devons en permanence rester en veille, à l'écoute de nos adversaires, réactifs sur toutes les évolutions de leurs stratégies. « Faire le métier tout en conservant l'esprit d'aventure et de créativité ».

Aujourd'hui, grâce au travail sur la filière course au large, tous les « grands noms de la voile » sont attentifs au mode de préparation proposé. La reconnaissance du statut d'athlète de haut niveau est devenue incontournable.

M. LE PRESIDENT. - Prendre plaisir à faire de la voile et motiver les adolescents en leur donnant d'autres horizons est une voie à explorer et renforcer.

La pratique de l'habitable avec l'apport de nouvelles séries dans nos différents championnats offre des perspectives intéressantes qu'il convient de dynamiser.

Mme Françoise PASCAL, VICE-PRESIDENTE. - Le Département Habitable propose des pratiques sportives à nos adhérents jeunes (c'est-à-dire à partir de seize ans) et moins jeunes...

Les niveaux de pratiques sont très hétéroclites, allant du loisir jusqu'aux compétitions les plus sélectives. Les systèmes de classements proposés et reconnus par notre fédération sont nombreux et vont du temps compensé au temps réel en passant par les « box rules ». Les terrains de jeu sont extrêmement disparates, des plans d'eau intérieurs aux océans les plus tumultueux. Cette diversité est à la fois une richesse et une complexité obligeant notre Département à s'adapter, à être flexible et à se remettre en cause pour répondre au mieux aux attentes de nos adhérents.

Notre défi est donc d'essayer d'apporter à chaque pratiquant, ou aux futurs pratiquants, une activité sportive voile Habitable adaptée. Pour ce faire, nous travaillons à développer notre sport tout en le structurant, en l'organisant et en l'encadrant au mieux, en fonction des impératifs fixés par notre société.

Un des grands chantiers de l'Habitable était le renouvellement du First Class 8 par un nouveau support adapté à la pratique Espoirs. C'est chose faite avec le First class 7.5 Bénéteau ; je remercie d'ailleurs Henri Samuel et sa Commission Monotype qui ont mené à bien ce projet. En 2005, 20 bateaux ont participé à Martigues au Championnat Espoirs, plus de 50 bateaux ont été acquis en France dont les deux tiers par des structures affiliées à notre fédération. L'année 2006 verra les Open 5.70 rejoindre le championnat de France Espoirs ; cette décision est en parfaite adéquation avec le développement de la pratique du Sport-boat qui, en France comme en Europe, est en plein développement. Ce support, particulièrement bien adapté à nos jeunes espoirs, fera du Championnat de France de Martigues le creuset de cette initiative.

Pour 2007, le Département Habitable espère pouvoir faire évoluer ce Championnat Espoirs pour le rendre plus généraliste permettant ainsi à nos jeunes adhérents en herbe de découvrir et de comparer l'éventail des pratiques qu'ils trouveront demain.

Enfin, depuis maintenant 3 ans, de plus en plus de classes monotypes réalisent des démarches pour s'affilier à notre fédération. Il sera visiblement nécessaire de mettre au point durant ce mandat une procédure d'affiliation plus précise. Le modèle ISAF sera une des pistes de travail étudiées pour mener à bien cette réflexion, et proposer la bonne procédure à suivre.

Un autre grand projet est également en chantier. Il concerne l'amélioration de la chaîne informatique pour les systèmes de handicap. La définition des besoins est en cours. La première phase possible pourrait être la demande de certificats de jauge formule HN France et ORC Club/IMS par voie informatique. Nous remercions d'ailleurs les différents intervenants, Daniel Pillons pour la formule HN France, Gérard Rottée pour l'ORC Club / IMS et Jean-Claude Bertrand pour l'IRC, qui ont répondu présents lors de nos réunions depuis une année maintenant et qui ont toujours su être constructifs.

Je me permets d'ailleurs de rappeler ici que la FFVoile reconnaît et propose, dans le cadre de la pratique en temps compensé, trois systèmes de Handicaps (HN, ORC Club IMS et IRC) permettant aux compétiteurs en Habitable de pratiquer notre sport quel que soit leur bateau. Le choix de l'utilisation d'un système ou d'un autre revient à nos adhérents en fonction de leurs besoins, de leurs attentes et éventuellement de leur situation géographique. Nous avons, par contre, l'ambition et la lourde tâche de leur faciliter au maximum les procédures et démarches d'obtention de certificats, tout en garantissant l'équité sportive, et ce, afin que nos licenciés profitent pleinement des systèmes proposés. Le service informatique sera un partenaire important sur ce dossier.

De plus, notre Département, en association avec la Commission Technique Catamaran, travaille à la reconnaissance d'un système de handicap pour les Multicoques Habitables: la jauge Multi 2000. Après l'avis technique qui sera fourni sur ce dossier de reconnaissance, il s'en suivra un travail de réflexion avec la Commission Centrale d'Arbitrage et la réglementation de la FFVoile sur les éventuelles prescriptions à édicter en matière d'organisation de compétitions.

Enfin, nous essayons aussi de nous impliquer aux côtés des trois systèmes de handicap de la Voile Tradition : le CIM, la jauge du musée de La Rochelle, et enfin la belle plaisance qui régie les courses en voiliers de tradition en Méditerranée et sur les façades Atlantique et Manche.

Le Département Habitable intervient directement ou indirectement dans l'organisation de 7 Championnats de France :

- * Le Championnat de France de Course au Large en FIGARO Bénéteau 2.
- * Le Championnat de France des Equipages en Mumm 30.
- * Le Championnat de France des Monotypes Habitables - 13 classes invitées en 2006.
- * Le Championnat de France Inter séries Habitables Transportables - HN France.
- * Le Championnat de France Espoirs - First Class 8 / First class 7.5 et Open 570.
- * Le Championnat de France Espoirs Match Racing.
- * Le Championnat de France Seniors Match Racing.

Chacun d'eux rencontre une grande notoriété et connaît déjà un franc succès.

Par exemple, le Championnat de France des Monotypes Habitables, a réuni après 2 années d'existence, près de 650 athlètes et 7 nations. L'édition 2006, organisée par le Yacht Club du Crouesty Arzon, s'annonce sous les meilleurs auspices.

Autre fait marquant, l'opération de mise à disposition réalisée avec le soutien de Bénéteau, dans le cadre du lancement du First Class 7.5 qui a permis à 10 jeunes équipages de participer à l'édition 2005 du Championnat de France Espoirs à Martigues.

Quant aux championnats de France de course au large en solitaire et au championnat de France des Equipages qui s'appuient sur des épreuves confirmées, ils font l'objet de conventions signées entre la Fédération Française de Voile et les organisateurs respectivement jusqu'en 2008 et 2010.

Pour 2006 et 2007, deux compétitions majeures et de notoriété internationale vont mobiliser toutes nos forces vives : le Championnat du Monde de Melges 24 organisé par le COYC Hyérois et le Championnat du monde de Match-Racing féminin organisé par le Club de Saint Quay Portrieux. Au sein de notre Département, les clubs organisateurs d'épreuves reconnues sur le plan national et international font l'objet d'une attention toute particulière et travaillent en étroite collaboration avec notre cadre Marc Bouvet et son équipe.

Enfin, nous soutenons également la Commission Sport en Entreprise qui organise ses championnats de France en Habitable.

Dernier volet de notre activité: l'aide et l'accompagnement de nos sportifs de haut niveau. La création en 2004 d'une Equipe de France de Match-Racing, avec les moyens mis à disposition par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la Vie Associative, a permis à nos skippers d'arriver sur les compétitions dans les meilleures conditions possibles et donc de progresser dans les classements mondiaux. En 2005, trois équipages masculins, Matthieu Richard, Sébastien Col et Philippe Presti et trois équipes féminines, Claire Leroy, Christelle Philippe et Christine Briand étaient sélectionnés pour les deux championnats du monde parce qu'ils étaient respectivement dans les dix meilleurs mondiaux. Claire Leroy montait sur la troisième marche du podium tandis que Matthieu Richard se retrouvait à la quatrième place. Sébastien Col remportait, quant à lui, le championnat d'Europe et Claire Leroy aura bientôt passé un an en tête du classement mondial.

L'autre preuve de l'excellente santé du Match-Racing français est le nombre très important de nos marins engagés sur la Coupe de l'Amérique soit avec K-challenge soit avec des défis étrangers.

En course en flotte, le championnat du monde de MUMM 30 qui se déroulait en France était remporté par Pierre Loïc Berthet et son équipage sur Bouygues Télécom. L'équipe de Philippe Ligot sur Partners & Partners a réalisé d'excellentes prestations malgré un changement de barreur.

Les objectifs fixés en 2006 sont ambitieux et nécessiteront l'engagement total de nos athlètes mais aussi de l'ensemble de l'équipe d'encadrement. Nous pouvons raisonnablement envisager d'obtenir en Match Racing des podiums sur les championnats du Monde et d'Europe hommes et femmes. Des podiums masculins et féminins dans la Nations' Cup sont attendus en 2007.

La grande nouveauté pour 2006 est la création d'un collectif Melges 24, la série habitable à ce jour la plus représentative du haut niveau en course en flotte. Une discipline où nous avons déjà largement brillé avec le titre de champion du monde 2004. La participation d'équipages français parfaitement préparés à un championnat du monde qui aura lieu en France en 2006 est une absolue priorité, mais cela ne sera possible qu'avec les moyens nécessaires à l'accompagnement de ces efforts.

N'oublions pas non plus l'accompagnement de nos athlètes dans la réalisation de leur double projet (scolaire/universitaire/professionnel et sportif) qui mobilise, certes, souvent Jacques Cathelineau, mais qui contribue pleinement à la sérénité de nos sportifs et donc à leurs résultats.

Tout ceci, Mesdames et Messieurs, constitue la trame de nos actions pendant le mandat qui nous a été confié, tout sera mis en œuvre pour qu'à l'horizon 2008 le Département Habitable soit un puissant moteur de notre fédération.

M. LE PRESIDENT. - L'année 2005, après une excellente saison 2004, a confirmé le talent et la performance de nos athlètes de haut niveau. Notre potentiel de progression est réel et l'ambition qui guide nos équipes, techniciens et sportifs, est grande. Soyons là aussi la nation leader dans le monde de la voile.

M. Philippe GOUARD, DTN. - L'année post-olympique est traditionnellement une année de réflexion et de propositions à tous les niveaux pour les deux prochaines olympiades de 2008 et de 2012 avec cette fois une volonté encore plus affirmée de mettre tout en œuvre pour que la France accède au rang de « Première nation mondiale en voile » au classement ISAF, car notre position actuelle de second ne nous convient plus compte tenu de nos excellents résultats sportifs obtenus en 2005 et du potentiel réel de nos jeunes.

Le premier mot clé sera donc « forte AMBITION sportive ».

Le second enjeu, c'est de conserver notre patrimoine sportif et spécifique français, source d'excellence, tout en renforçant nos capacités d'adaptation et de prises de décisions plus rapides. C'est à ce prix que nous resterons au sein de l'élite mondiale. Le contexte sportif mondial est tel que des pays comme la Chine, l'Autriche, le Brésil, l'Argentine etc., peu structurés sportivement mais orientés vers l'efficacité individuelle sont tout aussi compétitifs que nous dans certaines séries parce qu'ils sont sans « a priori », sans lourdeur administrative ni contrainte et donc plus réactifs que nous. Il faut que nous acceptions de perpétuer notre tradition française, notre culture sportive en voile qui est unique au monde avec les impératifs d'une très grande adaptabilité.

Le second mot clé est ADAPTABILITE.

Pour ce second enjeu, un management très dynamique des hommes et des femmes, acteurs directs ou indirects du projet qu'ils soient cadres de droit privés ou publics, entraîneurs, élus, ou

personnel fédéral est fondamental. La confiance du Président de la FFVoile et des acteurs précités est essentielle pour OSER afin de rester COMPETITIF.

Le troisième point clé est une forte REACTIVITE en MANAGEMENT.

Le quatrième enjeu est d'automatiser et de pérenniser notre cœur de métier fédéral (notamment les classements, les calendriers, les labels par exemple comme l'EFV qui sont vecteurs d'image de notre savoir faire français exportable à forte valeur ajoutée), de plus travailler sur la méthode et les outils logiciels d'aide à la décision pour faire simple à tous les niveaux en réduisant sensiblement les tâches administratives afin de retrouver la convivialité des échanges entre les différents acteurs de terrain car ce sont eux les vrais moteurs du progrès.

Le quatrième point clé sera SIMPLICITE à tous les niveaux.

Le cinquième enjeu c'est de former indifféremment tous les cadres de la DT mais aussi le personnel fédéral aux tâches de demain, qui sont nouvelles et pas encore toutes identifiées mais qui nécessitent une capacité de remise en question importante. L'avenir se joue aujourd'hui. Le cinquième point clé sera : FORMATION renforcée à tous les niveaux.

Le dernier enjeu, c'est de bien identifier en France les attentes d'un public de jeunes et de moins jeunes dans les domaines des loisirs, du sport ou de la compétition. L'audit de la voile qui est en cours devrait nous permettre de mieux répondre aux attentes de ce dernier.

Le dernier point clé sera l'AUDIT de la voile française.

Soyons fiers de l'image de la voile française dans le monde car, au-delà des difficultés quotidiennes, je vous confirme que nous avons la chance de pratiquer un sport d'exception. Ne l'oublions jamais.

M. LE PRESIDENT. - Le management de notre sport est complexe et il est nécessaire de le structurer également sur le plan administratif et réglementaire.

Ce n'est pas une mission facile dévolue à la Vie Fédérale, mais il ne peut y avoir d'organisation, sans cadre de fonctionnement structuré, avec des hommes et des femmes, bénévoles et salariés, travaillant en étroite collaboration.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - A l'issue de cette première année de mandat, il est important d'avoir un regard sur ce qui a été accompli pour mettre le voilier fédéral dans le vent de la nouvelle organisation que vous avez souhaitée suite à la réforme statutaire décidée l'an passé. Il convient aussi de tracer des perspectives pour les actions à venir, et ce en pleine cohérence avec les objectifs généraux de la FFVoile, véritables fils rouges de l'olympiade 2004-2008, à savoir « augmenter le nombre d'adhérents, accueillir tous les publics, gérer toutes les formes de pratiques de la Voile ».

La Vie Fédérale, Département transversal de la FFVoile, est à la fois gestion de l'Administration et Actions.

La gestion de l'Administration a été une des missions les plus importantes de l'année 2005. En effet, il a fallu rendre opérationnel nos nouveaux statuts et mettre en place l'organisation fonctionnelle de la Fédération. Il a été nécessaire de créer le nouvel organigramme, établir les distinctions de compétences entre le conseil d'administration et le Bureau Exécutif, mais aussi, innover comme cela avait été souhaité, par la mise en place d'un Conseil des Ligues couplé à l'exécutif fédéral. Notre objectif est d'amener plus de concertation, plus de réflexion, plus d'interactivité entre tous les membres afin de bien définir nos projets et obtenir une adhésion la plus large possible.

Ces modes de fonctionnement changent les habitudes par rapport à ce qu'a connu notre institution dans le passé et, comme toute réforme significative, il y a des résistances, des adaptations à faire en permanence. Collectivement, je pense que nous avons progressé et que l'ensemble des rencontres qui ont été organisées, a permis à de nouvelles idées d'émerger et d'amener l'exécutif fédéral à engager des réformes importantes dans le droit fil de nos objectifs. Ceux-ci, connus de tous, ont été largement diffusés dans la Lettre de Grand Voile d'Octobre 2005.

C'est d'ailleurs, la première fois, qu'un seul document regroupe les objectifs de la FFVoile, les organigrammes politiques et fonctionnels. En somme, nous avons mis en adéquation nos moyens humains et organisationnels au service d'une ambition. A nous tous, ensemble, de mener à bien cette mission.

L'Administration de notre Fédération c'est aussi la gestion de notre siège social, celle des ressources humaines et des finances. Si, sur ce dernier point, Dominique Tincelin, notre trésorier, apportera tout son éclairage, la Vie Fédérale se félicite d'avoir contribué aux bons résultats de l'exercice 2005 en maintenant sa politique de gestion rigoureuse, une chasse au gaspi et la négociation des achats. Je ne peux que me réjouir de l'implication des permanents dans ce domaine et que les économies réalisées aient servi l'intérêt général de notre Fédération.

Néanmoins, maîtrise des dépenses ne veut pas dire immobilisme, bien au contraire. D'ailleurs notre siège n'a jamais été aussi utilisé tant par l'interne de la FFVoile que par des organismes extérieurs, notamment en servant de support à des opérations de communication avec de grandes entreprises ou pour de grands événements (Conférences de Presse du Tour de France à la Voile, de K Challenge, PC course et PC presse d'Orange etc.). Cela a assuré à la FFVoile une promotion externe non négligeable et nous positionne comme un acteur central de toute la Voile. D'ailleurs, la société Pen Duick, organisatrice de la transat AG2R, va établir son PC Course au 17 rue Henri Boquillon !

Tout cela, bien évidemment ne se fait pas sans l'implication et le dévouement de femmes et d'hommes, professionnels, qui inlassablement accompagnent notre Fédération et les bénévoles que nous sommes.

L'an passé, je vous avais informé du conflit avec certains salariés au sujet de l'application d'une convention collective. La fin est toute proche puisque nous avons été assignés en cassation après avoir obtenu gain de cause devant la Cour d'appel ainsi que devant le conseil des prud'hommes. Nous allons mettre en place, dès cette année, la Convention Collective Nationale du Sport et je me réjouis que nous ayons abouti en fin d'année à l'élection de délégués du personnel, mettant fin à une longue période de carence. Ce point est important car, sans dialogue, il ne peut y avoir de progrès social, ni de construction partagée. D'ailleurs, si dans mon rapport d'activité j'ai cité longuement les « nouvelles recrues » de notre équipe fédérale, je ne peux, devant vous, que remercier celles et ceux qui managent au quotidien la Vie Fédérale. Merci notamment à Sophie Courty, Virginie Touzeau, Catherine Lemoine, Eric Marliot et vos équipes, pour votre engagement et votre dévouement.

Sur le plan statutaire, je ne peux que me féliciter de l'implication des Ligues et CDVoile qui ont fait un travail considérable pour l'adaptation de leurs statuts et règlement intérieur dans les délais impartis. Cela nous a permis d'identifier les organes déconcentrés qui fonctionnaient mal ou quasiment pas et cela m'amènera à proposer à court terme, quelques retraits de délégation.

Cela me détermine plus fortement à mettre rapidement en place les conventions d'objectifs entre Ligues et Fédération, afin de bien définir le cadre de la délégation fédérale. D'ailleurs, le Bureau Exécutif du 24 Janvier 2006 en a fait un axe de travail prioritaire.

En introduction, je vous avais fait part des 2 axes qui guident les missions de la Vie Fédérale : la gestion de l'administration et l'action.

L'action, c'est avant tout, utiliser tous les moyens pour accroître notre image, le nombre de nos licenciés et l'efficacité de la Fédération.

La superbe soirée des Champions que nous avons vécue en Décembre 2005, l'organisation des différentes réceptions et remises de récompenses au siège pendant la période du salon nautique, la Voile au Stade de France en compagnie de la Ligue Ile de France ou notre forte mobilisation pour Paris 2012 en contribuant à transformer les Champs Elysées en terrain de sport, sont autant d'actions qui ont mis en lumière la voile et valorisé notre activité. J'attire également votre attention sur le travail de qualité réalisé par les équipes de communication pour le film retraçant l'année 2005, produit pour la soirée des champions et qui vous sera projeté en début d'après midi.

Est-ce une relation de cause à effet, mais 2005 a vu une progression de l'ensemble des titres fédéraux. Un rebond par rapport à 2004 qui, je l'espère fort, ne sera pas sans lendemain et se confirmera en 2006. Toutes nos actions, quelque soit le département, sont sous-tendues par cet objectif. Je m'attacherai d'ailleurs à regarder de près les potentialités de croissance de nos structures locales, car il est bon de rappeler que, dans nos statuts il est précisé « que tous (je dis bien tous) les membres adhérents à des associations locales, affiliées à la FFVoile, sont tenus d'être titulaires d'une licence FFVoile ». Si chacun d'entre nous convainquons les dirigeants de nos clubs à licencier chaque adhérent, non seulement notre objectif de

croissance sera aisé à atteindre mais nous dégagerons plus de moyens au service des politiques régionales, donc des clubs.

En complément, nous devons pousser la réflexion sur le positionnement des licences comme un produit « marketing » (que les puristes me pardonnent pour ce langage) afin de coller aux us et coutumes de notre société de consommation, mais dans un seul objectif, servir le terrain par des produits adaptés et faciliter leur diffusion.

L'action sera également tournée vers les dirigeants, notamment en réactualisant le tome 1 du Guide du dirigeant mais aussi en lançant le tome 2 qui sera un recueil pratique d'aide à la gestion d'un club.

Notre site Internet sera refondu afin d'être plus lisible et plus performant pour notre réseau interne. Enfin, nous souhaitons faire prendre conscience à nos Clubs que l'organisation du Sport en France évolue et que le sport doit de plus en plus être abordé comme un élément d'intégration sociale, propice à la bonne santé des pratiquants. Cette nouvelle approche, dont j'ai confié la mission à Guy Devaux, est complexe, mais face aux différents interlocuteurs locaux et la montée en puissance des intercommunalités et des pays, nous ne pouvons pas en faire l'impasse. La prise en compte des nouvelles politiques territoriales est peut être, pour bon nombre de structures, un moyen de s'affirmer dans un nouveau paysage et de progresser.

Enfin, dans l'organigramme politique, certaines commissions ont été rattachées directement au Bureau Exécutif. En effet, de par les sujets abordés, elles ne pouvaient être incluses dans un département particulier. Un travail important est accompli, novateur pour certaines, élaborant les fondements de l'organisation réglementaire des pratiques pour les années à venir et anticipant la montée du professionnalisme dans notre sport. Sans en faire un catalogue exhaustif, il m'est apparu nécessaire d'en synthétiser, devant vous, les grandes actions entreprises.

Un mot tout d'abord sur notre action dans le domaine de la réglementation où nous exerçons avec force notre pouvoir régalién mais toujours en discussion constructive avec les organisateurs et acteurs de notre sport.

Nous avons mis en place dans le cadre de l'article 18 de la loi sur le sport relatif aux habilitations des organisateurs privés, non affiliés, délivrant des prix d'une valeur supérieure à 3 000 €, une convention d'autorisation exigée pour l'inscription au calendrier, à laquelle est liée l'obligation de produire une garantie bancaire. Car, ne l'oublions jamais, la mission de la FFVoile est d'abord de fédérer mais aussi de protéger nos coureurs.

La Commission Réglementation de la FFVoile a par ailleurs mis en place plusieurs groupes de travail dont un sur la course au large constitué de représentants des skippers, des organisateurs, des classes, des armateurs et des médias. Ce groupe s'est réuni pour la première fois le 23 juin et s'est ensuite retrouvé à 3 reprises.

Face aux initiatives multiples aboutissant à la création de quelques courses, le groupe a travaillé sur les possibilités de contrôle de ces courses et la manière de les articuler avec le calendrier existant afin d'éviter conflits et chevauchements.

L'idée d'une gradation des épreuves a été retenue, celles de grade 1 bénéficiant d'une protection des dates.

D'autres thèmes spécifiques sont également abordés, comme l'application des « Offshore Spécial Regulations » de l'ISAF, la qualification des directeurs de course, la licence professionnelle.

D'ailleurs une commission des directeurs de course, constituée de 16 membres, a été créée. Conformément à son règlement accepté par le CA de la FFVoile du 16 décembre 2005, sa mission principale est de délivrer l'habilitation des directeurs de course sur les épreuves de course au large. Pour ce faire, elle doit fixer les procédures d'évaluation. En 2006, seuls seront concernés les directeurs de course déjà pressentis par un organisateur.

La Commission Sécurité, au-delà du travail sur les OSR, a pérennisé la journée SECURIMAR, fort appréciée et a participé à de nombreuses réunions sur la Division 224, contribuant ainsi à l'élaboration d'une version consolidée du texte. En 2006, des ajustements sont prévus, le conseil supérieur de la navigation de plaisance étant chargé de mener les travaux de concertation.

Enfin, des travaux seront aussi à réaliser en 2006 par la FFVoile pour définir la liste des quillards de sport.

Les actions de la Commission Formation et de l'Encadrement s'orientent en priorité vers les quatre types de publics ciblés : dirigeants, formateurs, cadres techniques et sportifs de haut niveau. Chacun dans leur domaine bénéficiera d'actions précises, d'ailleurs, l'adoption par les partenaires sociaux de la première qualification professionnelle de la branche sport (l'assistant moniteur de voile) concrétise les efforts de la fédération tout comme les efforts de formation visant des certifications professionnelles afin de faciliter l'insertion des athlètes de Haut Niveau sur le marché du travail.

Je terminerai mes propos en louant l'action de la Commission Centrale d'Arbitrage, présidée par Christian Peyras. Le corps arbitral, garant de l'équité sportive, a une mission difficile à assumer car notre sport a un champ de pratique très large. Il faut se remettre en cause et faire évoluer ou adapter les règles afin de les rendre compréhensibles par tous sans en détourner l'esprit.

En 2005, un effort tout particulier a été fait pour la formation continue des arbitres, la traduction des règles ISAF et l'établissement des textes et documents français.

La CCA poursuit son effort pour faciliter au plus grand nombre un accès simplifié et progressif aux règles de course.

Transparence, alternance, adaptabilité mais aussi compétence, respect, représentativité et comportement pédagogique sont les mots clefs de l'arbitrage pour 2006.

Gageons, chers amis, que de telles perspectives, au-delà de l'arbitrage, soient un leitmotiv de nos actions à venir.

M. LE PRESIDENT. - Forte de ses acquis, d'une situation saine et solide, de la sympathie du public, notre Fédération peut sereinement se tourner vers l'avenir et envisager sans précipitation son évolution. Mais il faut le faire. L'audit de la voile mené par le département Développement avec l'aide de l'Etat sera, nous l'espérons, une base de réflexion précieuse. De ces éléments, nous devons tirer les conclusions nécessaires à notre évolution.

Nous nous doutons d'un certain nombre de phénomènes, et nos programmes prennent en compte ce qui est perceptible mais il faudra bien plus. Une première constatation, la préparation du haut niveau est de plus en plus spécifique et, de ce fait, déconnectée de l'ensemble de la pratique, ce qui nécessite une nouvelle forme de détection des talents pour renouveler à terme notre élite sportive. Ces constatations sont prises en compte par les départements sportifs et la DTN dès 2006, et c'est bien. Sur l'évolution de la pratique elle-même à tous les niveaux, il me semble que la mise en œuvre rapide de nos voiliers avec des équipages peu nombreux favorise la navigation et le nombre de sorties, point sur lequel nous sommes parfois raillés. Sur cet aspect des choses, nos positions seront peut être divergentes de celles de la Fédération des Industries Nautiques. Pour nous, l'essentiel est que les voiliers naviguent, et nous ne sommes pas convaincus que la course à la taille soit un élément favorable au temps passé sur l'eau.

De même, la problématique des places dans les ports peut trouver un début de solution grâce à différentes formes de stockage à terre, si nos voiliers restent de taille modérée. Ce point peut faire naître une différence d'appréciation sur l'évolution souhaitable de la plaisance entre nous et certains industriels qui, et nous le comprenons, ont d'autres objectifs que de comptabiliser le temps passé sur l'eau par les voiliers vendus. Mais l'essentiel est que le débat s'instaure, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. L'évolution de la Course au Large et Océanique oblige, et ce n'est pas nouveau, notre Fédération a exercé ses prérogatives en termes de réglementation de calendrier et d'arbitrage de manière forte. Ce qui est nouveau c'est la méthode que nous employons en réunissant tous les acteurs de ce type de voile, pour mettre au point ensemble ce qui sera la règle demain. Cette méthode fonctionne bien et je crois que tous les participants en sont satisfaits.

Une première concrétisation d'importance dès 2006 résulte des travaux de la Commission des Directeurs de Course. Une première liste d'habilitation sera établie et aboutira en 2007 à une liste évolutive de Directeurs de Course reconnus pour leur compétence. Leur rôle sera clarifié, et ces dispositions s'ajouteront au texte répartissant les pouvoirs du Président de Comité de Course et de Directeur de Course. La deuxième est l'adoption du principe de la gradation des épreuves, en accord avec les Classes concernées. Cette mesure qui sera étendue à la Voile Légère, nous permettra de bénéficier d'une hiérarchisation des épreuves, utile pour l'établissement du calendrier, et la communication vers les médias et le grand public.

Sur l'ensemble de ces points, nous avons pu compter sur la collaboration dynamique de la CCA et, plus largement, après que les explications soient données, sur la collaboration positive de l'ensemble du corps arbitral. Les arbitres ne constituent pas un corps à part de la Fédération, mais un groupe intégré à sa vie et à son évolution qui joue un rôle particulier, être le garant des règles, c'est-à-dire de la règle du jeu, pour que nous puissions tous continuer de régater dans une bonne ambiance et dans l'équité. Je les remercie tous de leur action, je leur demande de poursuivre l'effort d'adaptation nécessaire pour qu'ils soient et qu'ils restent un élément actif de notre évolution. Enfin, je remercie les clubs, et l'ensemble de leurs dirigeants pour le travail qu'ils font.

Je remercie l'ISAF, notre Fédération Internationale, de nous avoir confié le groupe de travail sur le Développement de la Voile, dans le cadre de la réflexion sur sa politique générale. Ceci montre que notre travail et sa réalisation sont perçus comme très positifs par les autres fédérations.

Je remercie l'ensemble de nos partenaires, anciens et nouveaux, de l'aide qu'ils nous apportent et tout particulièrement le Groupe des Banques Populaires, par son soutien reconduit.

Je remercie l'Etat pour le soutien sans faille qu'il apporte à notre fonctionnement, à notre développement et aux ambitions de notre Equipe de France.

Bonne année à toutes et à tous, je vous souhaite de bonnes navigations et d'agréables régates.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Y a-t-il des remarques, des interrogations, commentaires ?

Mme AUDRAN, Représentante Classe Optimist. - Je m'inquiète comme tous nos adhérents de la date et du lieu du Championnat de France minimes qui a été instauré cette année.

Si je pouvais avoir cette réponse aujourd'hui, je serais contente.

M. BACCHINI. - Il aura lieu à Martigues durant la semaine précédant le Championnat de France Espoirs. Les dates sont donc du 13 au 18 août.

On s'était engagé auprès du conseil des ligues à trouver un lieu le plus proche possible de Martigues et nous avons contacté de nombreux clubs et collectivités autour. Nous sommes même allés faire une exploration jusqu'aux portes de la Camargue, à la limite des premiers mètres du Languedoc-Roussillon. Force a été de constater qu'il fallait dans un délai aussi court trouver une solution à la fois moins coûteuse pour les ligues et les familles. Pierre CASTE, le président du club de Martigues, et Bernard CHABLE ont répondu présents à notre sollicitation, nous avons donc décidé cette solution.

Mme AUDRAN. - Beaucoup de personnes seront très déçues, car il avait été annoncé que la date serait la même. Cela posera des problèmes aux familles qui ont déjà prévu leurs vacances. On est très proche de ce Championnat de France Minimes.

Personnellement, je sais que, pour ces dates-là, c'est impossible d'être sur le site.

M. MAHAUT, ligue Ile de France de voile. - Vous avez fait allusion dans le rapport moral à l'arrivée du certificat de qualification professionnelle, c'est-à-dire que l'on rentre dans un processus de jury professionnel, est-il possible de demander pour 2007 le renouvellement de l'homologation du moniteur voile traditionnel ?

M. Jean KERHOAS. - Sur le problème de la formation de nos moniteurs fédéraux, la mission formation y travaille en relation étroite avec le Département Développement.

Vous connaissez la démarche que nous avons engagée suite à l'évolution et à la disparition de l'homologation au 15 août 2007. Vous savez pourquoi cette homologation a été arrêtée. C'est la conséquence des démarches engagées par des moniteurs professionnels non pas de voile mais de ski et de tennis qui remettaient en cause le bien-fondé de cette démarche d'homologation de diplômes fédéraux. Devant ce constat, la possibilité de salarier nos moniteurs fédéraux à partir de fin 2007, la Fédération a engagé une démarche de mise en place d'un CQP qui apparaissait comme la seule solution possible pour maintenir une formation adaptée et un statut pour nos moniteurs fédéraux. Ce CQP a été mis en œuvre. Il est déposé aujourd'hui. Je crois qu'il doit être débattu prochainement par la commission paritaire. A priori, il est en bonne voie. Il y a de forte chance que cette proposition soit acceptée. Il est vrai que ce CQP, dans son organisation, pose un certain nombre de problèmes. Ce n'est plus un diplôme fédéral, c'est un diplôme géré par le système paritaire, donc syndicats de salariés et d'employeurs. Il implique sans doute un certain nombre de contraintes administratives plus importantes que l'actuel moniteur fédéral. Ceci dit, tout cela reste à clarifier puisque l'on n'a pas aujourd'hui toutes les réponses par rapport, sauf erreur, à l'enveloppe administrative liée à ce diplôme, entre autres en termes d'organisation du jury.

On a quelques incertitudes par rapport à cela. La fédération a décidé d'aller jusqu'au bout de cette démarche de CQP dans la mesure où il faut préserver l'avenir s'il n'y a pas d'autres possibilités. La volonté de la fédération s'il y a une ouverture, -il apparaît qu'il pourrait y en avoir une- nous allons déposer une demande d'homologation de diplôme fédéral. Il restera à préciser les prérogatives. En termes de qualification, le niveau de formation devra être comparable, on ne va pas faire des sous moniteurs saisonniers.

Par contre, les conditions d'exercice pourront être différentes dans la mesure où vous savez que ce qui a été obtenu par nos négociateurs, c'est un large temps de travail possible de 500 heures de mémoire qui permet à ces moniteurs, titulaires d'un CQP, de travailler non seulement en saison, mais au-delà. Cela permet aussi d'avoir pour un moniteur, brevet d'Etat, dit moniteur sous sa responsabilité, restera à définir les conditions dans lesquelles le principe d'homologation est validé par le ministère. Cela reste encore une incertitude, nous pourrions

mettre en place ce statut complémentaire de moniteur fédéral homologué -on n'a pas aujourd'hui toutes les réponses- qui permettrait de maintenir et de compléter le dispositif.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Y a-t-il d'autres interventions ? (Non)

III. Modifications des statuts, du règlement intérieur et du règlement disciplinaire de la FFVoile et résolution

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Avant de passer la parole à Jean-Christophe BREILLAT du centre de droit du sport de Limoges, je voudrais vous informer qu'il y a 145 présents sur 207 ; 100 917 voix sur 124 237, soit 81,19 %. Le quorum est donc largement atteint. Nous pouvons délibérer sereinement sur nos statuts. On a largement la majorité des 2/3.

Nos statuts qui avaient été votés en 2004 et appliqués dès les élections 2005 ont vécu un an. Je vous l'ai dit dans mon rapport moral qu'il avait fallu les adapter, les faire évoluer, comprendre les domaines de compétences du CA, du Bureau exécutif. En fait, l'expérience nous amène certaines modifications à apporter que Jean-Christophe va nous exposer.

M. Jean-Christophe BREILLAT, CDES. - On a prévu un diaporama. Il y a des chances que vous me voyiez l'année prochaine à la même place, car les textes vivent, l'environnement évolue et on cherche toujours à les adapter.

Nous sommes ici pour modifier trois des textes de la Fédération, notamment les deux plus importants, statuts, règlement intérieur ainsi qu'une bricole dans le règlement disciplinaire.

Je reviens rapidement sur le contexte initial qui vous a déjà été précisé juste avant moi. Le 20 mars 2004, vous avez voté la refonte complète des textes de la FFVoile. Ces modifications de textes ont été faites suite à des obligations, des contraintes de niveau législatif et réglementaire venant de l'Etat, du ministère chargé des sports.

Alors que bon nombre de fédérations ont choisi de se conformer à leurs nouvelles obligations, la FFVoile a choisi de saisir l'occasion pour avoir une réflexion globale sur ces textes, ce qui m'a semblé une démarche intéressante, notamment en intégrant les réflexions du plus grand nombre. On en était au projet n°15 ou 16. C'est vous dire si la réflexion a été nourrie notamment au travers de réunions des conseils des présidents de ligues et de ce qui s'appelaient le comité directeur à l'époque. Il y a eu vraiment une participation active de l'ensemble des acteurs de la FFVoile, et cela n'a pas été forcément le cas dans toutes les fédérations.

Au-delà des obligations qui découlaient des nouveaux textes étatiques, la Fédération, à l'époque, a choisi notamment d'intégrer les établissements commerciaux et les membres associés. Cela s'est traduit l'année dernière lors des élections par l'élection de représentants des établissements commerciaux et les membres associés à ce qui est devenu le conseil d'administration. Il y a eu une révision des pouvoirs votatifs. A la place d'avoir un nombre de représentants en fonction des licences, ce sont les pouvoirs votatifs qui ont été définis en

fonction des licences. Il y a eu une réflexion sur la gouvernance de la Fédération et la répartition des prérogatives entre le conseil d'administration et le bureau exécutif une redéfinition des relations Fédération/organismes déconcentrés, etc.

La conséquence de ces modifications a été au plan étatique le 4 octobre 2004 le renouvellement de l'agrément et le 15 février 2005 le renouvellement de la délégation.

Pourquoi de nouvelles modifications ?

Les textes évoluent en fonction du contexte dans lequel se meut la Fédération. Vous verrez que sur les établissements commerciaux il avait été envisagé, à l'époque, les établissements de niveau local, alors que sur les associations on avait déjà intégré la notion d'association à vocation nationale. L'environnement de la Fédération évoluant, cette année, on va découvrir la notion d'établissement commercial à vocation nationale.

Pour le règlement disciplinaire, ce sont des petites modifications qui touchent à des questions de prescription. On fait ces modifications tout simplement -je prends ma casquette de membre de la commission nationale de discipline- parce qu'à l'occasion d'affaires on s'est aperçu qu'il y avait des ambiguïtés, des manques dans le règlement disciplinaire. C'est l'expérience qui fait que l'on ajuste les textes au fur et à mesure. La pratique a révélé, quand on a mis en œuvre ces statuts qui avaient fait l'objet d'une large modification, certains manques notamment dans la définition des obligations en termes de possession de licences des représentants à l'assemblée générale. Là aussi, on a re-toilé cette année cette partie du règlement intérieur. Puis, c'est largement mea culpa, il y a forcément des petites coquilles qui traînent ici ou là et on en profite pour les corriger.

Pour aller dans le vif du sujet, les modifications touchent les membres de la Fédération. A la base, ce sont des associations, au sein de celles-ci on a des associations locales, des associations nationales, même pour la représentation à l'assemblée générale la notion de grand club -c'est la famille associative- et également les établissements commerciaux qui ont été intégrés il y a deux ans. Cette année, on intègre la notion d'établissement commercial à vocation nationale. Ce sera l'exemple du Club Méditerranée qui est un établissement commercial, mais qui sera intégré comme membre de la Fédération en tant que structure nationale. Les modifications touchent les articles 2-IIb des statuts, 54.1 et 62.1 du règlement intérieur. Vous avez eu ces textes. Cette notion d'établissement commercial à vocation nationale est calquée en termes de prérogatives, d'obligations sur les associations nationales. Ces établissements nationaux bénéficieront d'un représentant à l'assemblée générale par établissement commercial national. Aujourd'hui, cela ne nécessitera pas de louer le stade de France pour faire vos assemblées générales. Cela se mettra en place.

En revanche, les pouvoirs votatifs de ces établissements nationaux seront définis selon le barème classique qui prend en compte le nombre de licences, selon une formule mathématique. A noter également que ces établissements commerciaux n'auront pas de postes spécifiques réservés au conseil d'administration. Ils pourront accéder au conseil d'administration naturellement mais au sein de la catégorie des établissements commerciaux.

S'agissant de l'assemblée générale de la FFVoile, on a simplifié l'article 13 des statuts de la Fédération, la détermination des pouvoirs votatifs des représentants des associations de classe. Les associations de classes ne délivrant pas de licences, leurs pouvoirs votatifs étaient déterminés en fonction du nombre d'adhérents, mais c'était difficile d'avoir des certitudes en la matière. Pour simplifier les choses, il vous est proposé de décider que chacun des dix représentants des associations de classes à l'assemblée générale disposera de 8 voix, ce qui fait un total de 80 voix à l'assemblée générale au titre des associations de classes, donc à rapporter aux un peu plus des 124 000 voix environ. Cela relève du pouvoir symbolique.

Légalement, on a réécrit l'ensemble des articles 4 à 10 du règlement intérieur pour indiquer de façon plus précise les conditions à remplir notamment en termes de possession de licences pour les représentants, pour être présents à l'assemblée générale de la FFVoile. Selon les catégories, selon que l'on est représentant d'une association, d'un grand club, d'un établissement, d'un membre d'honneur, etc., les obligations en termes de possession de licences que ce soit licence L, L-1, les deux ou en termes de qualité de la licence. Doit-on prendre en compte des licences club FFVoile au titre d'une association, au titre d'un établissement, etc. On a remis les choses à plat. On les a reprécisées car la rédaction qui avait été retenue il y a deux ans, pour éviter d'être un peu lourde, on avait fait beaucoup d'écritures par référence. Finalement, à l'usage, cela a été source d'ambiguïté. On a donc réécrit l'ensemble des articles 4 à 10 sur la question.

Par rapport aux documents qui vous ont été envoyés, on s'est aperçu tardivement, après leur envoi, que ce que je viens de vous dire à propos de la réécriture des articles 4 à 10 du règlement intérieur, qu'il fallait que l'on modifie un petit bout de l'article 13 des statuts pour qu'il n'y ait pas de contradiction entre les deux. Je vous indique ici le début de l'article 13 qui ne change pas : « *L'assemblée générale se compose des représentants, des membres de la FFVoile* ». On indiquait jusqu'alors dans les statuts : « *Ces représentants doivent être titulaires d'une licence club FFVoile de l'année en cours ainsi que d'une licence club FFVoile de l'année précédente* ». Dans la mesure où, dans le règlement intérieur, justement, selon les catégories membres, on distingue les obligations en termes de licence, il y avait une contradiction dont on s'est aperçue à temps par rapport à aujourd'hui, mais trop tard par rapport à l'envoi des documents. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de tenir compte de cette modification dans votre vote, soit de supprimer la phrase qui est rayée et de rajouter à la place : « *Le règlement intérieur précise les conditions dans lesquelles ils -c'est-à-dire les représentants- sont désignés* ».

Pas de souci sur cet ajout de dernières minutes ? (Non)

Toujours sur l'assemblée générale de la fédération, on a réécrit pour plus de lisibilité l'article relatif aux pouvoirs votatifs des différentes catégories de représentants, cela ne change strictement rien s'agissant de vos pouvoirs votatifs à tous, sauf comme il a été indiqué tout à l'heure s'agissant des représentants des associations de classes pour lesquels on a dit qu'ils disposeraient désormais de 8 voix chacun. Egalement des précisions qui ne changent pas grand-chose sur le fond, mais qui se veulent plus pédagogiques à l'article 13 du règlement intérieur s'agissant des procurations notamment sur le fait que les procurations doivent sauf

exceptions particulières pour l'Outre-mer être au sein d'une même ligue. L'indication expresse à l'article 18 du règlement intérieur pour, d'après ce que m'a dit Eric MARLIOT, une mise effective en application vraisemblablement l'année prochaine de la possibilité lors des assemblées générales de recourir à un procédé de vote électronique pour gagner un peu de temps.

S'agissant de la gouvernance de la FFVoile, là aussi une petite modification de l'article 15 des statuts pour bien clarifier le principe des compétences d'attribution du conseil d'administration, au sein de l'article 17 clarification également de la répartition des compétences entre le conseil d'administration et le bureau exécutif en matière d'établissement du calendrier, le principe étant que le conseil d'administration en matière de calendrier fixe les règles générales. Dans le cadre de ces règles générales, le bureau exécutif est compétent pour fixer le calendrier et ses règles particulières.

Indication de l'incompatibilité des fonctions de représentants et de membres de la commission électorale, cela tombait sous le sens, mais cela va mieux en le disant.

Sur l'instruction des demandes d'affiliation, j'ai cru entendre lors du rapport moral que cela faisait aussi l'objet d'une réflexion qui amènera peut-être à des changements ultérieurs. Toujours est-il que l'article 55 du règlement intérieur qui prévoyait des procédures de demande d'affiliation avec l'avis à recueillir du comité départemental par la ligue, en termes de délai il est désormais expressément prévu que c'est le délai de trois mois dont dispose la ligue pour instruire le dossier de demande d'affiliation ; c'est dans ce délai de trois mois que la ligue doit recueillir l'avis du comité départemental compétent. L'avis du comité départemental compétent, ce n'est pas dans un autre délai de trois mois ce qui nous mènerait à six que l'on doit le recueillir. C'est un délai unique de trois mois pour instruire les demandes d'affiliation.

On me dit que l'article 74 du règlement intérieur qui prévoit qu'en cas de changement de type de licence en cours de saison, s'il y a une transformation de licence enseignement en licence primo, cela ne donnera pas lieu à remboursement de la licence enseignement.

Réécriture de l'article 7 du règlement disciplinaire sur l'engagement des poursuites disciplinaires pour instaurer un délai -nous ne sommes pas obligés par les textes, mais on a estimé que c'était intéressant de le prévoir ainsi et donc de bien l'encadrer- de prescription de douze mois à compter du jour où la personne, qui a qualité pour engager les poursuites disciplinaires, c'est-à-dire le président de la fédération, a eu connaissance des faits, et non pas à compter du jour où les faits ont été commis. On a prévu que, si les faits donnent lieu, en marge de la procédure disciplinaire, à une procédure pénale, il peut, dans certains cas, être intéressant d'attendre l'issue de la procédure pénale pour engager la procédure disciplinaire. On a donc prévu qu'en fin de procédure pénale parallèle le délai de prescription serait suspendu comme cela se passe en matière de procédure disciplinaire pour ceux qui connaissent en matière du droit du travail.

Peut-être que certains d'entre vous seront concernés, le fait d'être élus au sein du bureau exécutif est incompatible avec la fonction de président de ligue. On a précisé -je ne sais plus à

quel article des statuts- le délai de mise en conformité, c'est-à-dire un président de ligue qui est élu au bureau exécutif doit démissionner de son mandat de président de ligue au plus tard le jour de l'assemblée générale de la ligue qui suit son élection au bureau exécutif de la fédération.

Ces modifications ne concernent que les textes de la fédération, elles n'ont pas d'implication mécanique sur les textes des statuts et règlement intérieur des organismes déconcentrés, donc des ligues et des CDVoile qui n'ont donc pas, contrairement à la dernière fois, à être obligatoirement modifiés dans la foulée. Rien ne vous empêche, si vous y voyez un inconvénient, de toiletter vos textes dans les ligues et dans les CDVoile si vous y voyez un intérêt et dans la mesure où cela reste en conformité avec les statuts types des ligues et des CDVoile adoptés en 2004, mais il n'y a pas d'obligation en la matière.

Je vous remercie de votre attention. Je vous précise, pour terminer, s'agissant du vote, que, pour la modification des statuts, nous avons le quorum et les modifications doivent être adoptées à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentant les 2/3 des voix, et s'agissant du règlement intérieur et du règlement disciplinaire, il suffit de la majorité simple.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

M. VILLEROT, ligue Alpes Provence. - Je représente les associations dans la ligue Alpes Provence. C'est peut-être un combat d'arrière-garde que je mène, mais à un moment où l'on a besoin de plus de licenciés chez les jeunes, où certaines fédérations pour augmenter le nombre de licenciés jeunes font une promotion sur la première licence, on pénalise des jeunes qui transforment leur licence école de voile en licence sportive pour pouvoir courir des régates à partir de septembre en leur faisant payer deux licences la même année.

Vous allez me dire que l'année suivante ils n'en paieront pas, mais pour les parents, au moment où ils prennent la licence d'enseignement ils la paient, quelques semaines après ils transforment cette licence enseignement en licence annuelle et on leur demande de payer de nouveau. Deux licences en quelques semaines, cela peut nous emmener à avoir moins de licenciés jeunes. Il me semble que ce n'est pas une politique de développement de la fédération.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Tu as posé la question et tu as apporté la réponse. Avec la primo licence, lorsqu'un jeune sort de l'école française de voile avec un passeport et qui souhaite prendre une licence annuelle, le débours immédiat c'est la licence club FFVoile jeune, il a l'impression d'en payer deux, sauf qu'elle est pour une durée de seize mois. Pour l'instant, dans nos statuts, c'est prévu ainsi, cela fonctionne à peu près bien. Quand on voit le nombre de licences primo chaque année, je ne pense pas que ce soit la barrière du coût qui soit le frein au développement des licences au niveau de la FFVoile.

M. LE PRESIDENT. - Ceci étant, pour répondre aux préoccupations soulevées à l'époque, on a fait la création des licences primo. On peut toujours étendre le système. Aujourd'hui, ce système est très clairement la prise en compte des remarques que tu as faites.

M. ESCURE, Ligue d'Auvergne. - Je souhaiterais présenter d'une part au bureau exécutif et d'autre part à l'assemblée générale mes inquiétudes concernant l'affiliation systématique des associations nationales à but lucratif en court-circuitant les structures existantes que sont les ligues. Les associations nationales comme le Club Med, etc., pourront avoir des installations et des structures locales qui ne dépendront absolument pas des ligues régionales mais de l'association nationale et, au plan national, de la Fédération. Nous n'aurons plus ni de possibilités d'actions, ni de possibilités de réactions au niveau des structures locales qui sont installées.

Par ailleurs, je pense que ces associations nationales auront, et c'est un grand danger à mon sens pour les petites structures des petits clubs, des facultés beaucoup plus grandes ou une image plus conséquente pour obtenir une délégation de service public pour utiliser un plan d'eau local que des associations ou des groupements de municipalités pourraient avoir à déléguer au niveau DSP.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Il ne faut pas avoir peur des structures nationales -tu as cité le Club Med- parce que, jusqu'à présent, que je sache la ligue a peu de compétences sur l'organisation de la voile au sein du Club Med. Par contre, ce sont quand même de nouveaux pratiquants qui n'étaient peut-être pas dans nos structures qui, à l'occasion de leurs vacances, vont s'intéresser de près à notre discipline et vont pouvoir adhérer à la fédération par l'intermédiaire de l'achat d'un passeport voile régionalisé. C'est un point important pour la croissance.

Quant à avoir peur des structures nationales, je vais laisser Jean intervenir. Plus traditionnel que sont les Glénans et l'UCPA, ce qui a été mis en place ne défavorise pas les structures régionales.

M. Jean KERHOAS. - En effet, il ne faut pas avoir peur de cette évolution. Les associations nationales sont membres de la fédération depuis très longtemps. Les Glénans devaient être membre de la fédération dès la création.

On a simplement, dans cette évolution, pris en compte une réalité. Ces associations ou organismes nationaux sont des organismes nationaux avec leur siège au niveau national. On avait un décalage car on faisait adhérer des bases qui n'avaient pas de réalité juridique dans des ligues alors que ce n'était pas légalement possible. On a clarifié cet aspect des choses. Ceci dit, on a mis en place, à travers cette évolution, des conventions qui régissent le fonctionnement et les bonnes relations entre ces organismes et associations nationales et la fédération. La volonté de ces organismes c'est d'être membre de la fédération et de peser, au sein de cette fédération, de tout leur poids et d'apporter leur savoir-faire. Chacun sait que les Glénans, l'UCPA et le Club Med en matière de voile ont des savoir-faire qui nous intéressent. On parlait de la formation des cadres sur laquelle nous collaborons très activement, mais c'est aussi pour faire en sorte que ces associations soient représentées à leur juste place et puissent jouer mieux le jeu de la fédération.

Je disais dans mes propos que le résultat est là. L'augmentation du nombre de licences prises par ces organismes nationaux c'est plus de 25 %. On voit qu'en effet il y a véritablement une volonté de jouer le jeu fédéral.

Au niveau de la relation avec les ligues, cela n'empêche évidemment pas la relation sur le terrain entre ces bases UCPA, Glénans, Club Med et les ligues concernées.

Pour connaître cette réalité dans des ligues que je connais bien, au contraire cela a renforcé cette relation. A l'interne des commissions de travail, on trouve des représentants des Glénans et de l'UCPA qui font, avec nous, avancer notre fédération.

De mon point de vue, on a, au contraire, amélioré notre système et la collaboration avec les organismes qui sont des éléments fondamentaux de la pratique de la voile en France aujourd'hui.

M. ESCURE. - Je voudrais être plus précis dans mon propos. J'ai fait part de mon inquiétude que je confirme par deux contre-exemples sur la région Auvergne, et il y en a certainement ailleurs. Il faudrait peut-être être beaucoup plus précis au niveau de la désignation des associations nationales, adapter au fur et à mesure, et au niveau des obligations de ces associations nationales pour que leurs implantations locales aient elles-mêmes envie d'avoir des rapports avec les ligues régionales, ce qui n'est pas le cas actuellement dans les deux contre-exemples auxquels je pense.

M. Jean KERHOAS. - Dans ce cas, il ne faut pas hésiter à nous en informer. Je disais que l'on a signé des conventions pour réguler ce type de relation. En effet, il peut y avoir des ratés. Je n'étais pas informé de ces problèmes sur la ligue Auvergne. Il faut nous informer et on discutera avec les responsables de l'UCPA et des Glénans ou du Club Med. Je ne sais pas quelles structures sont concernées.

M. ESCURE. - Ce ne sont pas celles-là justement. C'est la raison pour laquelle je pense que nos textes doivent être beaucoup plus précis et limitatifs. Ensuite, peut-être, cette limitation pourrait s'adapter, évoluer en fonction de... Je ne veux pas ouvrir un débat devant tout le monde, mais il y a problème.

M. Jean KERHOAS. - En effet, tu as parlé au départ de l'UCPA et des Glénans, je t'ai répondu par rapport à cela. Maintenant, si ce ne sont pas ces organismes, qui est-ce ?

M. ESCURE. - Ce sont des organismes régionaux et para politiques...

M. Jean KERHOAS. - Il faudra voir au cas particulier. Donc, cela ne nous concerne pas.

M. ESCURE. - Soyons prudents et munissons-nous non pas d'armes mais de boucliers. C'est hyper important.

M. Jean KERHOAS. - Tu m'informerás dans le détail.

M. LE PRESIDENT. - Je suis bien d'accord pour que l'on soit tous prudents, mais on ne va pas arrêter le développement de la vie des activités qui ne donne pas à la fédération un pouvoir qu'elle n'a pas. Je n'ai donc pas très bien compris de quoi tu parlais, mais tu nous l'expliqueras tout à l'heure. Mais, s'il s'agit de différents groupements de je ne sais quelle sorte qui ont la faveur des collectivités territoriales par exemple, je ne vois pas bien comment on va s'y opposer. Ce qui est aujourd'hui la force du mouvement voile en France, c'est qu'à peu près toutes les composantes, qui s'occupent et qui s'intéressent à la pratique de la voile, ont leur organisation, sont ou sont en train de venir au sein de la fédération. Même, aujourd'hui, les relations qui ont été difficiles par le passé avec certains organisateurs de grandes compétitions sont en voie de complètement se réguler, sont même régulées et tout le monde vient discuter et gérer en même temps les mêmes intérêts. Soyons prudents dans les deux sens parce que refuser un certain nombre de choses quand on n'a pas le pouvoir et refuser quand la loi le permet, cela peut être aussi dangereux.

M. ESCURE. - Tu connais mon souci de développement de la voile, je ne vais pas revenir là-dessus. Je ne voudrais pas être limitatif, mais seulement rester prudent et prévoir quelque chose au niveau des textes.

M. BOST, Ligue Rhône Alpes. - Je voudrais intervenir au niveau du règlement disciplinaire. Si je peux appuyer très fortement les trois premières lignes de vos modifications, je voudrais vous poser une question. J'ai très bien compris que ce n'est pas le ministère de tutelle qui nous demande ces modifications et la question précise que je vous pose : avez-vous des exemples de cas à prescrire en ce moment ?

M. Jean-Christophe BREILLAT. - Non. On instaure un délai de prescription. La différence de ce qui se passe en matière pénale ou même en matière civile, en matière disciplinaire, par principe, il n'y a aucun délai de prescription. On pourrait, à la limite, tout à fait imaginer que cinq, six ans après tel ou tel fait qu'il y ait des demandes d'ouverture de procédure disciplinaire. Il a paru intéressant qu'il y ait une certaine sécurité juridique et stabilité d'instaurer un délai de prescription. Pour autant, après discussion, -une fois de plus, j'avais ma casquette de membre de la commission de discipline, donc je suis assez régulièrement confronté à ces problèmes- je pense que le texte proposé est équilibré. A la fois, pour une certaine sécurité, un délai de prescription est instauré. Il est de douze mois, ce qui est raisonnable, et j'insiste, à compter du jour où l'autorité qui a le pouvoir d'engager les poursuites c'est-à-dire que le président a connaissance des faits.

Par expérience, plus un texte est précis et verrouillé, plus vous vous verrouillez les mains et plus vous vous trouvez le jour J face à ce qui n'était pas prévu. Après, ce sont les moyens de preuve de droit commun, par tous moyens de preuve le jour où il y a un litige. Donc, douze mois à compter du jour où le président a connaissance des faits avec, si une procédure pénale est en cours à l'occasion des mêmes faits, la possibilité de suspendre le délai de prescription pendant la durée de la procédure pénale. Je ne rentrerai pas dans les détails, il y a des choses confidentielles que l'on ne peut pas dévoiler devant tout le monde, mais il y a des cas pour

lesquels il y a des procédures pénales en cours et il est préférable d'attendre ou de ne pas attendre selon les cas la fin de la procédure pénale.

M. BOST. - J'ai très bien compris vos explications et très bien saisi également qu'il n'y a actuellement aucun cas à prescrire. En effet, j'ai soumis aux instances fédérales un cas qui peut-être a été réglé, mais je n'en ai pas eu connaissance, notamment cela motive une de mes questions écrites en fin d'assemblée et c'est là, je pense, qu'il faudra intervenir.

M. Jean-Christophe BREILLAT. - On ne va pas rentrer dans les cas particuliers, mais je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'en matière disciplinaire tout un chacun peut solliciter l'ouverture d'une procédure disciplinaire parce qu'il a eu connaissance de tel ou tel fait. Mais, en tout état de cause, le président de la fédération n'a aucune obligation, à partir du moment où il est saisi d'une demande d'engagement de poursuite disciplinaire, d'engager cette poursuite. C'est ce que l'on appelle le principe de l'opportunité des poursuites disciplinaires. C'est au vu des circonstances, de l'intérêt général de la fédération, que l'autorité en charge de l'ouverture des poursuites disciplinaires décide d'ouvrir ou de ne pas ouvrir au vu du dossier.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Votre question sera traitée en fin d'assemblée générale lors des questions écrites puisque vous l'avez posée à ce moment-là.

M. THELIER, Ligue de Guadeloupe. - Pour revenir sur la notion des sociétés comme le Club Med et l'UCPA, il se trouve que, sur l'archipel de la Guadeloupe, nous avons trois centres de ce type-là qui sont le Club Med, l'UCPA sur deux centres, donc trois écoles de voile. Je voudrais savoir si, dans leurs prérogatives, ils vont traiter uniquement les touristes qui viendront de France et d'ailleurs à qui ils vont dispenser des cours de voile et pour lesquels ils vont vendre un passeport voile. Ils savent très bien pour le sport voile, mais vont-ils aussi avoir la possibilité de capter nos pratiquants de la voile guadeloupéenne et créer des structures et nous pomper dans notre vivier et dans ce cas récupérer des voix et des licenciés de notre secteur géographique. Je n'y vois pas d'inconvénient à la seule condition qu'il y ait une convention passée entre ces clubs, ces structures et la ligue guadeloupéenne de voile dans ce cas précis ou la ligue régionale ce qui me paraît tout à fait cohérent dans un développement régional mais qui ne paraît pas du tout normal s'ils avaient la possibilité de récupérer ces licences.

M. Jean KERHOAS. - Bien évidemment, ces grands organismes nationaux auraient la possibilité mais ce n'est pas du tout comme cela en effet que l'on conçoit les relations. Laurent MARTINI est là, il pourra s'exprimer. Toujours est-il que, dans les conventions que nous avons passées, c'est bien la délivrance des titres fédéraux aux clients, aux stagiaires de ces structures. Ils ne vont pas monter des structures en concurrence avec les clubs locaux, au contraire. Mais, sur un territoire particulier comme la Guadeloupe ; en effet, je pense qu'il serait envisageable et je crois que les relations existent d'ores et déjà d'avoir des conventions complémentaires entre une ligue et ces organismes nationaux.

Je ne sais pas si Laurent veut préciser, l'UCPA est directement concernée.

M. MARTINI, UCPA. - De toute façon, je serais intervenu suite à la question qu'a posée le monsieur tout à l'heure. Je ne sais pas si Christine FOURICHON la présidente des Glénans, présente ici, souhaite intervenir. Le partenariat que tu as impulsé, et je m'en félicite, n'a aucunement pour but à concurrencer les structures déconcentrées de la FFVoile, que les choses soient claires. L'UCPA a une mission différente de celle du Club Med. Monsieur parlait de société, on est une association loi 1901, même si elle est un peu particulière, c'est une union de personnes morales. On a pour but de permettre à des jeunes gens de pratiquer la voile. Ensuite, s'il y a une volonté de fidélisation par rapport à des publics qui ne sont pas locaux, par exemple, nous essayons, et c'est le but de la convention que l'on a signée, de les orienter vers les structures de la FFVoile, que ce soit un club, que ce soit un comité départemental, que ce soit une ligue. Il peut se présenter un autre cas de figure. Dans ces cas-là, toute situation particulière doit être analysée. On peut, dans certaines circonstances, et je fais exprès de ne pas citer la Guadeloupe, parce que l'on a une situation particulière de l'UCPA en ce moment en Guadeloupe qui est le retrait de l'UCPA d'un site avec la mise en place d'un certain nombre d'éléments juridiques comme la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi, donc je ne commenterai pas le cas de la Guadeloupe. Prenons un autre cas. Quand un maire nous appelle ou un président de collectivités territoriales, un conseil général en nous disant qu'il y a une base de loisirs à gérer où il faut accueillir des jeunes, on dit toujours que l'on va mettre en place notre métier qui est potentiellement d'accueillir des scolaires, des jeunes sur leur temps de loisirs et de voir avec le club local comment on peut l'associer et s'il y a volonté de pérenniser la pratique il peut y avoir prise de licence au sein de ce club. Monsieur, je ne sais pas si vous faites références à un cas particulier, mais ma vocation n'est aucunement de prendre des licences à la place de la FFVoile mais au contraire d'attirer des stagiaires et si les jeunes veulent ensuite pratiquer la voile qu'ils aillent dans les clubs de la FFVoile.

Dernier point par rapport aux partenariats nationaux. On s'en félicite parce que cela nous permet avec nos prérogatives, avec nos missions, de dialoguer notamment sur tout ce qui est formation, tout ce qui est délivrance de titres et pouvoir donner notre avis et participer à la construction des référentiels. C'est vraiment un pas très important et pour le développement de la voile et pour toutes les questions liées à la formation qui nous importe beaucoup à l'UCPA.

Je suis à la disposition de Monsieur s'il veut parler spécifiquement de la Guadeloupe en dehors.

M. THELIER. - J'aurais aimé avoir un courrier de l'UCPA il y a deux ou trois mois pour me tenir informé de ce problème. J'apprends cela aujourd'hui en assemblée générale. Je ne parlerai pas du cas particulier en assemblée générale. Je vous remercie et je viendrai vous voir.

M. Jean KERHOAS. - Je voudrais juste apporter un complément puisque je ne pense pas qu'il y ait de représentant du Club Med. L'UCPA et les Glénans sont des membres historiques de la fédération ; pour le Club Med, c'est beaucoup plus récent.

Juste un mot par rapport à ce partenariat et cette signature de convention. Le Club Med, à travers sa base de la Palmyre, en particulier en Poitou-Charentes, est venu nous voir il y a un

an et demi en nous disant : nous sommes intéressés pour mettre en place un partenariat avec la fédération. C'est intéressant de voir aussi une grande société nationale et internationale de tourisme et de loisirs venir vers la fédération. Pourquoi sont-ils venus vers nous ?

Ils sont venus vers nous parce qu'ils ont perçu une attente, une évolution des attentes de leurs clientèles qui, s'il y a quelques années, souhaitaient pratiquer la voile dans un cadre sécurisé, mais très débridé, sont aujourd'hui de plus en plus demandeuses de progression pédagogique et d'enseignement. Ayant eu écho des relations que nous avons développées et de l'organisation de ces relations avec l'UCPA et les Glénans et du travail que nous menions en matière de rénovation de nos contenus pédagogiques, ils sont venus nous voir pour nous dire qu'ils étaient intéressés pour travailler sur ces bases-là, donc bâtir une convention avec nous de collaboration, là aussi pour pouvoir utiliser nos méthodes pédagogiques, diffuser les titres de la fédération et faire la promotion de nos clubs. Le Club Med sur la Palmyre c'est très clair. Evidemment, ils ne se préoccupent d'enseigner la voile qu'à leurs membres. Par contre, à chacun de leurs membres ils diffusent systématiquement les documents de promotion de la fédération pour dire, s'ils veulent continuer, d'aller dans nos clubs. Voilà l'esprit dans lequel nous travaillons.

M. Claude THOUROT. - Etant le représentant fédéral à l'UCPA, je ne peux que confirmer ce que dit Laurent. Sur le problème spécifique d'une base qui va sûrement disparaître, ce n'est pas le problème de la FFVoile, c'est un établissement et nous n'avons pas, FFVoile, à interférer sur le système.

En tant que représentant de la FFVoile dans les associations nationales, nous sommes là pour modérer ou concilier un certain nombre de points ou rapporter dans nos fédérations le point de vue fédéral. C'est ainsi que nous travaillons en osmose avec l'UCPA, pour ma part, et avec la FFVoile ce qui nous a permis d'aboutir à une convention qui tient la route maintenant.

Pour rassurer les gens des associations nationales, avec le système fédéral, il y a du travail qui se fait en permanence.

Ce que nous a dit Robert ESCURE, où il faudra être prudent sur un certain nombre de plans d'eau intérieurs ce sont les organismes qui auront des DSP pour gérer un ensemble de plans d'eau et de trouver la place du club fédéral. Là, il faudra que l'on soit très prudent sur la place du club fédéral dans ces bases de loisirs.

M. VILLEROT. - Je reviens sur la discussion de l'UCPA et autres organismes nationaux. Il me semble que les conventions qui ne sont pas tellement connues des ligues puisque je ne connais pas celle qui a été passée avec l'UCPA et pour ce qui concerne les bases situées sur notre région. J'ai appris, et c'est pour cette raison qu'il n'y a pas eu de question posée par écrit, la semaine dernière que les deux bases situées sur notre ligue ne faisaient pas partie de la convention nationale et n'ont donc délivré aucune licence cette année. Je sais bien qu'elles n'en délivraient pas beaucoup auparavant, mais tout de même quelques-unes. Y a-t-il deux conventions ? Je ne comprends plus.

Je voudrais bien discuter avec les gens de l'UCPA. Ils savent venir nous trouver pour bénéficier de la formation et, ensuite, il n'y a pas de licence. Je souhaiterais que ce soit plus clair.

M. Jean KERHOAS. - Pour les conventions, peut-être que ma mémoire fait défaut, je crois me souvenir qu'on les a diffusées systématiquement dans toutes les ligues concernées par des bases UCPA et Glénans. On vérifiera. Mais elles sont, bien évidemment, à disposition.

Pour le cas particulier des deux bases dont tu parles, il faudra que l'on en discute avec les gens de l'UCPA. Je ne sais pas pourquoi ils ne sont pas intégrés dans cette démarche. Ce sont des bases où s'organise une activité voile importante, je suppose.

M. VILLEROT. - Tout au moins, c'est très important sur le plan scolaire, c'est la base du Frioul à Marseille qui reçoit énormément de classes de mer. C'est aussi un organisme important qui travaille beaucoup dans le cadre de la politique de la ville. Je ne vois pas beaucoup de retombées sur les clubs.

L'autre structure, c'est la base UCPA les Orres sur le lac de Serre Ponçon ; eux vont directement sur les pratiquants locaux et sur le tourisme, et il n'y a pas de licence.

M. Jean KERHOAS. - On regardera cela.

M. ALGRIN, Yacht Club de France. - Juste un problème de sémantique. Ce que vous appelez pouvoirs votatifs, c'est ce que l'on appelle en français nombre de voix attribuées. (*Oui*)

- Y a-t-il d'autres questions avant de passer au vote ? (*Non*)

On a trois votes à faire.

Je vous rappelle que le dernier chiffre était de 102 292 voix pour 145 présents.

*** Vote sur les statuts**

Les statuts sont adoptés (Pour : 100 713 - Contre : 1 579)

*** Vote sur le règlement intérieur et disciplinaire**

Le règlement intérieur et disciplinaire est adopté (Pour : 99 752 - Contre : 1 836 - Abstentions : 704)

*** Vote de la résolution**

« L'Assemblée Générale de la FFVoile donne mandat au conseil d'administration, par décision du 18 mars 2006, de procéder aux éventuelles modifications des statuts, du règlement intérieur et du règlement disciplinaire qui seraient imposées par le ministère chargé des Sports, dans la

mesure où ces modifications ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la FFVoile opérés par la présente Assemblée Générale. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

IV. Rapport financier 2005

M. LE TRESORIER. - Je vais accueillir M. Guy BARTH associé du bureau KPMG notre commissaire aux comptes. C'est une nouvelle tête puisque M. Bernard LEMAN qui est l'associé en charge de la FFVoile est, malheureusement, retenu dans une autre assemblée générale. Il a demandé à un autre associé de KPMG, M. Guy BARTH, de le représenter.

Bienvenue.

Les résultats de l'exercice 2005 dégagent un excédent de 9 159 € supérieur de 6 100 € à celui pris en compte dans le budget révisé par le conseil d'administration du 8 juillet 2005.

Les produits s'élèvent à 9 213 K€ pour une prévision de 9 270 K€, suite à la correction budgétaire votée par le conseil d'administration du 8 juillet 2005.

Le poste « licences » d'un montant de 3 868 806 € est supérieur de 24 806 €, principalement en raison de la hausse des licences temporaires.

Le nombre total de licences (Adultes, jeunes, Enseignement Passeports Voiles Régionalisés et Temporaires) s'élèvent à 285 290, soit une progression de 4,1 % par rapport à 2004 grâce aux Passeports Voile Régionalisés et dans une moindre mesure aux licences temporaires.

Les cotisations Clubs et Cartes de Publicité sont au total de 303 657 €, supérieures à la prévision 5 K€.

Les produits généraux s'élèvent à 88 921 €, soit 4 K€ au dessus de la prévision.

La hausse du poste « Location Bocquillon » s'explique par la présence de la société ORANGE dans nos locaux pendant trois mois.

Les produits spécifiques sont supérieurs de 9 696 € et ne changent pas l'équilibre budgétaire du fait de dépenses pour un montant équivalent dans les départements concernés.

Les produits de la S.O.F sont supérieurs à la prévision de 8 K€ principalement en raison d'une subvention versée par la région PACA (21 K€).

Les produits des « Partenaires » sont inférieurs de 26 233 € et ont entraîné une diminution de charges équivalente, la participation de RENAULT n'ayant pas été reconduite en 2005 en

termes de prestations à l'exception du contrat d'échanges de biens sous forme de véhicules mis à la disposition de la fédération.

La subvention de 15 000 € pour les Jeux de Pékin a donné lieu à un montant équivalent de dépenses.

Les « subventions du Ministère de la jeunesse, des Sports et de la Vie Associative » sont supérieures à la prévision de 91 569 €, à la suite d'avenants à la convention d'objectifs au bénéfice portant sur :

* Aide à la préparation des équipes de France Pékin 2008

* L'organisation d'un séminaire des DTN sur le développement durable

* Des actions exceptionnelles de recherche relatif à :

- La « caractérisation de la performance en voile »

- « une étude du plan d'eau de Qingdao (Jeux de Pékin 2008)

- « une étude aérodynamique de l'ensemble mât/voile et développement de ses applications.

La part des fonds dédiés 2004 reportée en 2005 a été utilisée en totalité.

La convention d'objectifs signée avec le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative inclut le financement des biens comptabilisés à l'actif immobilisé de la Fédération. La part de la subvention finançant ces acquisitions est portée en « subvention d'investissement » afin de permettre une meilleure lisibilité du compte de résultat. Le montant de cette subvention d'investissement est déduit du montant total des produits et il est rajouté la part utilisée en 2005 correspondant aux dotations aux amortissements des biens financés par la convention d'objectifs de 2005 et des années antérieures. Cette re-classification a pour but de retenir dans la convention d'objectifs que la part correspondant au fonctionnement en termes de produits et charges et de rajouter la seule part utilisée des subventions d'investissements sous forme d'amortissements en termes de produits et charges.

Le total des charges s'élève à 9 204 K€.

Les dépenses du département « Vie Fédérale » se montent à 4 359 K€ et sont inférieures de 17 K€ à la prévision grâce essentiellement aux réductions de dépenses de frais généraux pour 14 K€.

Les dépenses du « Haut Niveau » s'élèvent à 2 048 K€ et sont inférieures à la prévision de 365 K€, en raison essentiellement et en accord avec le Ministère :

* d'un achat de véhicules reporté sur 2006.

* de modifications de programme dans les séries et sur des stages de regroupement avec les étrangers, pour le Haut Niveau Olympique

* d'actions reportées sur janvier et février à MIAMI et en MARTINIQUE

* du report des 4^{ème} et 5^{ème} séminaires du cycle de formation « Chefs de projets »

* du report de la réalisation d'un CD Rom et d'un DVD du cycle des « Formateurs »

Le département « Animation Sportive » enregistre des dépenses d'un montant de 426 K€ inférieures de 7 K€ en raison d'une baisse des dépenses du département de la voile légère partiellement compensée par un dépassement des dépenses « Sport Entreprise ».

La Semaine Olympique Française (SOF) montre des dépenses égales à 308 K€ soit un écart de +18 K€ dû principalement aux coûts des frais d'hébergement et de restauration.

Les dépenses du département « Développement » s'élèvent à 485 K€ et sont pratiquement identiques à la prévision.

Le poste « Actions exceptionnelles » représente des charges pour les jeux de Pékin couvertes par la subvention du même montant inscrite en produits.

Les dépenses des différentes « Commissions » sont inférieures aux prévisions notamment la commission Réglementation et Juridique (budget non dépensé) et la commission calendrier.

Le poste « Aléas » d'un montant de 60 K€ représente principalement la notification du contrôle URSSAF sur les années 2002, 2003 et 2004. Cette notification, décrite en annexe 2, portait sur le traitement des aides pour les emplois jeunes.

Les fonds dédiés du ministère pour la partie des budgets de la convention d'objectifs non utilisée en 2005 s'élèvent à 288 000 € et feront normalement l'objet d'un report en 2006.

Il est proposé au vote de l'Assemblée Générale d'affecter :

* le résultat d'exploitation de 9 159 € sur le cumul des excédents des exercices antérieurs de 361 988 €.

Vous avez dans le tableau les fonds propres suite à l'affectation du résultat qui, au total, vont s'élever en termes de cumul des résultats à 371 147 € si vous décidez cette affectation du résultat de l'année 2005.

Dans le tableau qui vous est montré, il est fait état d'un écart de revalorisation de « l'immeuble ». Il est lié au nouveau traitement comptable des amortissements de l'immeuble de la rue Henri Bocquillon. Le résultat de la nouvelle approche décrite en annexe 1 est une différence favorable entre la nouvelle et l'ancienne méthode comptable qui est venue majorer la valeur nette de l'immeuble à l'actif du bilan ainsi que les fonds propres au passif du bilan pour le même montant.

Le montant des investissements s'élève à 629 K€ contre une prévision de 329 K€, ce dépassement provenant d'une part accrue de subventions de la convention d'objectifs pour le Haut Niveau.

Nous constatons une amélioration de la trésorerie de la FFVoile qui était excédentaire de 446 431 € au 31 décembre 2005 contre 329 072 € au 31 décembre 2004.

Globalement, la situation financière de la Fédération s'avère saine avec des fonds propres s'élevant à 1 416 498 €.

Avant de clore ces commentaires, il convient de mentionner une coquille dans l'annexe 2 au sujet du contrôle fiscal portant sur les années 2002 à 2004. En réalité, c'est l'année 2002 et non pas 2004 qui a fait l'objet d'une notification qui d'ailleurs a été refusée par la FFVoile. Nous avons bon espoir d'obtenir gain de cause.

1. * Rapport du Commissaire aux comptes

M. BARTH, Commissaire aux comptes. - En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2005 sur le contrôle des comptes annuels de l'association FFVoile tels qu'ils sont joints au présent rapport, sur la justification de nos appréciations et sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur. Il nous appartient sur la base de notre audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner par sondage les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes et consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé à la note n°1 de l'annexe concernant l'application des règlements lors du comité de la réglementation comptable 2004-06, relatif à la définition comptabilisation et évaluation des actifs et règlement 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Justification des appréciations.

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables.

La note n°3 de l'annexe expose les principes, règles et méthodes comptables, changement comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fédération, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons notamment vérifié que le changement de méthode comptable mentionné ci-dessus est justifié et que son effet est correctement calculé et présenté.

Estimation comptable.

Votre fédération constitue des fonds dédiés sur la subvention du ministère des Sports tels que décrits dans la note n°17 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la fédération à partir du suivi analytique et mise en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Dans le cadre de notre appréciation, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels, sur les informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport spécial sur les conventions réglementées.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fédération, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, il nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L612-5 du Code de commerce.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE TRESORIER. - Avez-vous des questions sur ces comptes et les commentaires qui ont été apportés ? (*Non*)

2. * Approbation des comptes de l'exercice clos

Les comptes sont adoptés à l'unanimité

3. * Affectation des résultats

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Affectation du résultat d'exploitation de 9 159 € sur le cumul des exercices antérieurs.

Unanimité

V. Budget prévisionnel 2006

M. LE TRESORIER. - Cette prévision budgétaire 2006 prend en compte pour la partie du budget financé par la convention d'objectifs le budget 2005 dans la mesure où cette convention n'a pas encore été finalisée avec le ministère. Celle-ci sera intégrée dans la révision budgétaire qui sera votée par le conseil d'administration en juin prochain.

Cette prévision budgétaire qui vous est soumise a été approuvée par le conseil d'administration de la FFVoile le 22 février dernier.

La présentation utilisée dans ce budget repose sur la séparation des budgets de fonctionnement et des budgets d'investissement destinés à l'acquisition de biens durables, tels que bateaux, véhicules, travaux au siège de la rue Henri Bocquillon, etc.

Le poste « Licences » repose sur un nombre de titres 2006 proche à celui de 2005 avec les prix votés en conseil d'administration l'année passée comportant une augmentation supérieure à l'inflation pour tenir compte des coûts d'assurance plus élevés.

Si les produits généraux et spécifiques n'appellent pas de commentaires particuliers, les produits de partenariats s'élèvent à 1 263 K€, soit une hausse de 35 K€ par rapport à 2005 en raison principalement du nouvel apport de Marine Power.

Les subventions du ministère sont au même niveau que 2005 hors subventions exceptionnelles inscrites dans différents avenants intervenus en 2005, soit un total de 3 129 K€. Ce budget est provisoire car la convention d'objectifs n'a pas été finalisée, la révision budgétaire de juin prochain prendra en compte le montant définitif.

Le total du budget « produits » s'élève à 9 629 K€ avec les ajustements pour tenir compte de la part des subventions d'investissement du ministère utilisée en 2006.

Le poste « Département Vie Fédérale » s'élève à 4 562 K€ contre 4 374 K€ en 2005, soit une hausse 188 K€, due principalement au poste « Assurance et Gestion Licences » en augmentation de 166 K€, conduisant à l'augmentation du prix des licences.

Les dépenses de communication sont en hausse par rapport à 2005 pour renforcer les actions notamment au bénéfice de notre Equipe de France. Il est envisagé aussi une refonte partielle de notre site Internet pour un montant d'environ 5 K€.

Les dépenses du « Haut Niveau » s'élèvent à 2 583 K€, identiques à celles de 2005 hors fonds dédiés et amortissements. La partie financée sur les fonds propres est en progression de 40 K€ dans la perspective d'une part accrue de la convention d'objectifs, mais qui n'est pas encore décidée.

Le budget « Habitable » est identique à celui de 2005, le budget Voile Légère inclut un accroissement du budget de fonctionnement de 10 K€ pour l'ensemble des supports.

Le budget du « Développement » se monte à 402 K€, pratiquement identique à celui de 2005 hors fonds dédiés.

Les postes « CCA », « Arbitrage sur Epreuves » et « Formation des Arbitres » s'élèvent au total à 204 K€ en progression de 12 K€ financés par les fonds propres.

Le budget de la « Commission Médicale » est inchangé, hors fonds dédiés.

Le budget « Partenaires » regroupe les subventions nettes aux clubs, ainsi que les différentes actions dans le cadre des accords contractés avec nos partenaires (Banque Populaire, Cidil et Marine Power).

Finalement, le budget montre un équilibre entre produits et charges compte tenu d'une réserve pour aléas de 30 K€. La trésorerie devrait s'améliorer d'environ 100 K€ par le jeu de la prise en compte des investissements, de la totalité des subventions du ministère, et l'exclusion des amortissements qui ne correspondent pas à des flux de trésorerie.

Le budget « Investissement » s'élève à 525 K€ en incluant le remboursement des deux emprunts destinés au financement du siège social. La progression porte sur les fonds dédiés pour un montant de 214 K€ destinés à l'achat de 11 véhicules et de matériel nautique pour notre Equipe de France.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Avez-vous des questions ? (*Non*)

Je mets au vote.

Unanimité

VI. Fixation du prix de la cotisation versée par les membres affiliés à la FFVoile pour 2007

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Compte tenu de l'avancée de l'assemblée, je vous propose, si vous en êtes d'accord, de faire une petite modification de l'ordre du jour pour vous soumettre la fixation des cotisations des membres affiliés pour 2007.

Y a-t-il des oppositions ? (*Non*)

Nous proposons :

- 235 € pour les associations locales et membres associés ;
- 465 € pour les associations nationales et les établissements affiliés.
- Pour mémoire, on maintient la gratuité pour les associations de classes d'après la décision du conseil d'administration du 22 février 2006.

Pour votre information, les tarifs en vigueur, la dernière augmentation date de l'assemblée générale du 20 mars 2004. Les tarifs actuels étaient de 230 € pour les associations locales et membres associés, et de 460 € pour les associations nationales et établissements affiliés.

Avez-vous des questions ? (*Non*)

VII. Questions écrites

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose, en attendant nos invités pour la remise des médailles, de passer à l'étude des questions écrites. Voyez-vous un inconvénient ? (Non)

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Question écrite de la part de la ligue de voile de Martinique.

« Quelle peut être l'implication financière de la FFVoile dans les processus de formation des moniteurs et entraîneurs locaux sur les regroupements et colloques nationaux, ceci afin de tenir compte de notre éloignement géographique ? »

M. DUCLOT, responsable commission Formation de l'encadrement. - Dans le cadre d'un plan de développement validé en commun, participation de 50 % aux frais de déplacement, pour un nombre de personnes fixées à l'avance et en commun (candidatures prioritaires au regard du plan), afin de garantir la recherche des meilleurs tarifs aériens.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - « Ne pourrait-il y avoir de décentralisation de certaines formations vers les Antilles ? »

M. DUCLOT. - C'est difficile à envisager car cela augmenterait sérieusement le coût des actions (déplacement massif de métropolitains). Par ailleurs, les conseillers techniques sur place ont pour mission de mettre en œuvre les formations nécessaires à chacune des ligues d'Outre-Mer. La FFVoile et la direction technique nationale ont un rôle d'impulsion plutôt que de mise en œuvre directe.

En cas de problème spécifique, certes la FFVoile peut intervenir.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - « Dans le cadre du partenariat avec la Banque Populaire, la FFVoile a décidé une aide financière aux Clubs via les Ligues Régionales. Le principe retenu est de verser une somme de 100 € en contrepartie de laquelle une paire d'insignes aux couleurs de notre partenaire est apposée sur une voile. Or, en application des articles 20.4.2 et 20.7 du Code de Publicité de l'ISAF tout bateau ou toute planche à voile participant à une compétition en France et portant une marque publicitaire doit être titulaire d'une carte annuelle ou d'une autorisation ponctuelle d'autorisation de port de publicité en cours de validation.

Nos coureurs tombent donc dans le cadre de ces articles et doivent ou devraient s'acquitter d'une redevance s'élevant à 16,77 € pour un dériveur à 27,44 € pour un Bénéteau 7.5.

Les coureurs qui portent les couleurs du partenaire officiel de la Fédération Française de Voile, à savoir les Banques Populaires, doivent-ils s'acquitter de la redevance carte Pub, sachant que

les sanctions pour une non présentation de cette carte peuvent aller d'un simple avertissement à une disqualification ? »

M. PEYRAS, Président de la Commission Centrale d'Arbitrage. - Je vous rappelle qu'en matière de publicité, il y a plusieurs types de publicité, tout d'abord la publicité individuelle, pas de problème, il faut avoir la carte de publicité et la porter au bon endroit. Il y a la publicité collective c'est-à-dire celle d'un sponsor d'épreuve. Là, il y a obligation de porter la publicité au bon endroit, mais cela ne pose pas de difficulté, ce qui pose difficulté c'est la question qui est posée par la ligue de Bretagne. La réponse que nous faisons c'est que chaque paire d'insignes, chaque paire d'autocollants sera assortie d'une carte de publicité gratuite. La durée de cette carte gratuite sera de la durée du partenariat avec la FFVoile. Il me paraît légitime que cette gestion et ce contrôle de cette carte publicité gratuite de durée assez longue soient consignés au président de ligue qui devra veiller à ce que tous les bateaux en soient munis et également que ces bateaux portent la publicité.

Je rappellerai à tous les arbitres ici présents qu'il est de leur fonction et de leurs devoirs de faire respecter les règles de publicité.

Mme FONTAINE, Directrice des Equipes de France. - Actuellement, des cartes de publicité sont achetées par les jeunes qui portent entre autres les couleurs de collectivités locales et qui achètent leur carte de publicité. Cela veut dire que là -c'est une remarque, je n'ai pas la réponse- c'est bien de leur offrir une carte de publicité. Quand ils auront Banque Populaire, cela veut dire que tous ces coureurs ne prendront plus la carte de publicité. Cela fait un manque par rapport au nombre de cartes de publicité qui sont prises en charge actuellement.

M. LE PRESIDENT. - Ce qui est décidé aujourd'hui, c'est la chose toute simple suivante. Pour les coureurs qui portent la publicité du partenaire officiel de la FFVoile dans le cadre des programmes de cofinancement qui ont été mis en place, on ne reprenne pas d'une main ce que l'on a donné de l'autre. Autrement dit, c'est un souhait dont nous avons déjà débattu. Lorsqu'il y a les insignes qui sont distribués, les insignes permettent aux coureurs et aux clubs, suivant la politique choisie, de vivre plus facilement leur sport avec un apport financier. Nous avons décidé, ceci est un choix politique que, pour cette publicité-là et précisément celle-là, il n'y aurait pas de redevance de carte de publicité à régler à la fédération. Après, c'est simplement dans la mécanique qui est à mettre en place. En fait, tout cela est un peu compliqué, car au bout d'un moment on souhaite en même temps -c'était le souhait de la CCA- que l'on a complètement admis de dire respectons en même temps la règle, soit que la carte soit délivrée. Dans un premier temps, on a dit : faisons passer le message aux arbitres et là on ne la réclame pas. Ceci est sans doute qu'à moitié correct face à nos règlements. Donc, nous appliquons la règle et nous donnons la carte au lieu de la faire payer.

Mme FONTAINE. - Aujourd'hui, un jeune coureur achète sa carte de publicité parce qu'il porte les couleurs d'une région ou d'un département. Demain, on lui donne sa carte de publicité avec l'insigne qu'il va apposer sur sa voile, il n'aura donc pas acheté la carte de publicité. C'est bien.

M. LE PRESIDENT. - Non, ce n'est pas fait pour cela. Il faut que l'on regarde si, techniquement, on peut le faire. Est-ce que la réponse dans un premier temps correspond aux préoccupations que vous avez évoquées ?

M. PEYRAS. - Il est certain que cette carte de publicité gratuite n'est valable que pour la publicité du sponsor fédéral.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - S'il y a deux pubs sur la voile, la carte de publicité ne sera pas gratuite pour l'autre publicité.

M. PEYRAS. - Par contre, se pose en effet un autre problème que l'on n'a pas évoqué, Président, c'est celui d'un partenariat de ligue.

Si une ligue obtient un partenariat pour ses équipes de ligue avec une aide financière et une obligation de porter une publicité, dans quelles mesures sur le territoire de la ligue, pour les compétitions de ligue, ne pourrait-il pas y avoir la même mesure ?

M. LE PRESIDENT. - La première réponse formelle c'est que ce n'est pas une question écrite, on ne l'a pas étudiée. Donc, je ne donnerai pas de réponse.

La deuxième, cela dépend c'est un peu au cas par cas. L'esprit est assez clair. Comme toute idée politique, il ne faut pas qu'elle soit détournée. Il faut que l'on regarde.

Ceci étant, on a pu le voir parfois avec les partenariats des coureurs de l'Equipe de France, il leur est arrivé de porter des marques commerciales avec un échange qui était infinitésimal du type trois tee shirts et quatre polos. Ce n'est pas raisonnable du tout.

S'il y a de véritables échanges, je pense que l'on pourra regarder le problème exactement de la même manière car l'appréciation sera exactement la même. Par contre, quand il s'agit des partenariats signés par la fédération on sait quelle en est la nature, on sait ce que l'on reçoit, on sait ce que l'on donne. Si l'on a la même garantie avec les partenariats signés par les ligues, on pourra passer cela de la même façon. Evidemment, les idées à mettre en place seront les mêmes.

Nous pourrions étudier cela lors d'un conseil des présidents de ligue.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - *« Depuis une quinzaine d'années, les frais de remboursement kilométriques des arbitres sont fixés à 0,26 €. Ce montant ne correspond plus à la réalité. »*

Serait-il possible de le revoir à la hausse ? »

M. LE TRESORIER. - En effet, la dernière révision de ce barème de remboursement kilométrique à 0,26 € remontait à 1994. Donc, le bureau exécutif, hier, a revu cette question.

Nous essayons d'être cohérents en fait avec l'approche fiscale et notamment au bulletin officiel des impôts, il y a un barème qui est donné pour la réduction d'impôt au titre des dons aux œuvres versés par les particuliers. Chacun d'entre nous, dès lors qu'il travaille pour une association peut déduire de son impôt les frais engagés pour son association. Il y a un barème applicable pour l'évaluation des frais de véhicule engagés par les bénévoles. Ce barème réactualisé, compte tenu de l'inflation pour 2006 donnerait 0,283 €. Hier, le bureau exécutif a porté le montant du remboursement à 0,29 €, ce qui correspond à une augmentation de 11,5 % pour l'ensemble évidemment des remboursements non seulement les arbitres, mais pour toutes les personnes qui utilisent leur véhicule personnel pour la fédération.

Ceci à effet immédiat sans effet rétroactif. 0,29 € à partir d'hier.

M. BLAVEC, Société Nautique de la Trinité sur mer. - Dans le même ordre d'idée, quand un arbitre est logé et nourri pendant une journée, on a 30,50 €. La santé de nos arbitres nous est très chère. Que faut-il faire ? Les mettre au régime et que la fédération nous fournisse un hamac ?

30,50 €, on ne trouve pas, même dans le Morbihan ce n'est pas possible.

M. LE TRESORIER. - Je serais tenté de dire : je botte en touche, je ne suis pas au courant personnellement en fait de ce forfait de 30,50 €. Honnêtement, je ne sais pas dans quelle mesure il est appliqué et dans quelles conditions. Je ne sais pas si un membre de la CCA peut répondre à cette question. Désolé, je suis prêt à étudier la question, mais je ne connais pas le problème. Je ne peux pas y répondre.

M. PEYRAS. - Je vous rappelle que la CCA gère 500 épreuves sur l'année et plus de 6 000 journées d'arbitrage. Avec le budget que vous venez de voter, mes chers confrères, je dois faire avec. Ce forfait de 30,50 € est une participation. Bien sûr, ce n'est pas suffisant. Si le budget est plus important, on pourra faire mieux. Pour le moment, vous voyez très bien qu'on le boucle avec difficulté, je ne peux pas faire mieux pour l'instant à moins de supprimer les épreuves.

M. LE PRESIDENT. - Si ceci pose également un problème, c'est un sujet qui peut être tout à fait débattu entre le Bureau Exécutif de la fédération et le conseil des présidents de ligues. Lors de nos deux réunions annuelles, on peut parfaitement le revoir. Il y a plusieurs éléments. Le premier est qu'il faut rester dans un budget global qui, en tant que recette, est ce qu'il est. On essaie de l'améliorer. Globalement, on y parvient pas trop mal. On le gère, me semble-t-il, également pas trop mal. Après cela, on l'affecte à différentes actions. On peut évidemment multiplier par deux ce poste budgétaire de la commission centrale d'arbitrage. Simplement, on ne dépensera pas l'argent deux fois et on ne fera pas d'autres choses. C'est une possibilité.

On peut également réfléchir à gérer le budget d'une autre manière. Est-ce que, dans les épreuves prises en compte, il n'y en pas trop ? Est-ce que l'on ne doit pas faire un effort différent sur le calendrier sur la classification des épreuves ? Nous pensons très clairement que oui. D'ailleurs, ce travail de réflexion est en cours, ce qui voudrait dire aider mieux le

déplacement des arbitres sur un certain type d'épreuves et ne pas les aider sur d'autres et dire à ce moment-là aux ligues et aux clubs : vous devez traiter le sujet uniquement avec des arbitres régionaux. Je pense que ce type de débat doit avoir lieu et que l'on ne doit pas le traiter uniquement par le montant des frais pris en compte mais aussi par l'attribution de ces frais et par les choix qui sont faits à cette occasion.

On peut également en parler. C'est le 29 et 30 et 1^{er} avril que l'on se retrouve et que l'on se réunit. Jean-Claude, tu le notes et on abordera ce sujet également.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - « *La FFVoile a harmonisé les âges dans toutes les disciplines de la pratique sportive voile (Minime, Cadet, Junior, Espoir). Il est donc considéré que, jusqu'à 25 ans, il s'agit d'une pratique jeune. Ne serait-il pas judicieux d'ajuster la licence jeune à la pratique jeune ?* »

M. BACCHINI. - La Fédération, dans un souci de clarté, a harmonisé les catégories d'âge :

* Minimes : 12, 13, 14 ans ;

* Cadets : 15, 16, 17 ans ;

* Juniors : 18, 19, 20 ans ;

Quels que soient les supports, après des décennies, la disposition particulière à chaque support.

Je ne vous rappelle pas les longs et douloureux débats que nous avons pu avoir sur ces sujets.

Dans le but de répondre aux attentes des pratiquants, la Fédération a créé des titres adaptés aux populations jeunes, puis jeunes adultes plus particulièrement en habitable pour un événement « championnat de France Espoirs », 300 licenciés au maximum.

Je pense qu'il y a confusion aujourd'hui entre jeunes et adultes qui est une différenciation mineure/majeure, en sachant que l'on a choisi la séparation des licenciés jeunes adultes. Donc, une disposition juridique entre mineur et majeur, le choix de la bascule porte sur l'année des 18 ans pour correspondre au passage à l'état de majeur de l'ensemble des populations d'une tranche d'âge annuelle.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Question posée par Maurice BOST.

« Pour quelle(s) raison(s) objective(s) une affaire de faux en écriture perpétrée au sein de la Commission Centrale d'Arbitrage et portée à votre connaissance (voir mes courriers des 10 décembre 2002 et 10 février 2003) n'a pas encore été traitée comme vous m'aviez assuré de le faire accomplir rapidement lors de l'AG FFV de mars 2003, et lors de notre entrevue de l'Assemblée Générale FFV du 19 mars 2005 ?

Je ne peux croire à une loi du silence ».

M. PEYRAS. - Monsieur BOST, vous avez posé des questions écrites curieusement datées du 9 février et reçues à la fédération le 13 mars seulement. C'est une question très personnelle et j'ignore si vous avez été délégué par les clubs de votre ligue pour évoquer votre problème personnel. Ceci est un autre débat sur lequel je ne m'engagerai pas.

Cependant, comme cette question concerne d'autres personnes de notre fédération, vous comprendrez aisément que je ne puis répondre au sein de cette assemblée générale que d'une manière générale. Mais soyez rassuré, une réponse complète, détaillée et personnalisée a été préparée et vous la recevrez dans les tous prochains jours signée, bien entendu, par le Président de notre fédération.

Votre question comporte deux parties. Première partie, faux en écriture. Ce que vous appelez faux en écriture n'est qu'une évaluation d'un arbitre national stagiaire en fin de formation phase 3 par un arbitre habilité à faire cette évaluation et dont le seul reproche que l'on pourrait lui faire si c'est un reproche c'est d'avoir sollicité votre avis.

M. LE PRESIDENT. - J'ai une précision à apporter, c'est que j'ai vu les courriers qui m'ont été adressés. J'ai lu ce qui était écrit ; j'ai estimé qu'il n'y avait pas lieu d'ouvrir une procédure disciplinaire et que les choses avaient été faites convenablement. Voilà la réponse très précisément.

M. BOST. - Je vais d'abord répondre à M. PEYRAS. Votre réponse ne me satisfait pas du tout parce que sa définition du « faux » me semble un peu bizarre. J'ai véritablement sous les yeux l'article 44-1-1 qui stipule : constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit dans un écrit et tout autre support d'expression de la pensée.

Je m'explique et je vais donner certains détails sur l'affaire. Il m'a été demandé d'évaluer un stagiaire en phase finale 3, ce que j'ai fait avec rapport écrit fait en présence du stagiaire. J'ai toutes les preuves écrites, bien sûr, en ma possession et, ô surprise, longtemps après je m'aperçois qu'à la fédération il n'y a pas ce rapport écrit que j'ai fait en situation mais qu'il y a production d'un autre écrit établi par quelqu'un qui n'était pas là au moment de l'évaluation. Si vous n'appelez pas cela un faux, il faudra me l'expliquer.

M. LE PRESIDENT. - Là-dessus, on va arrêter, Monsieur, parce que ce sont des problèmes particuliers. Si vous voulez vraiment que l'on en discute, on en rediscute dans un autre cadre, car j'estime et je vous répète que nous estimons que ceci n'a rien à voir avec un faux en écriture. Il y a une procédure pour la certification. Les gens qui ont signé sont des gens habilités. Vous n'étiez, en l'occurrence, pas habilité à signer. Si vous voulez que l'on en reparle, on en reparlera dans un autre cadre. Nous répondons à votre question écrite. Faites quand même attention à ce que vous dites et aussi ce que vous écrivez. Mais, je serais, si vous le souhaitez, à votre disposition pour que l'on en reparle effectivement. Vous amèneriez vos

arguments, vous viendrez avec qui vous voudrez ; nous aurons les nôtres. Amicalement, je ne vous le conseille pas, mais nous le ferons si vous le souhaitez.

Je souhaite que l'on en reste à l'étude des questions écrites et que l'on passe maintenant à la deuxième question sans étudier le cas particulier.

M. BOST. - Je vous remercie de cette réponse, Monsieur le Président. Je suis tout à fait apte à discuter avec vous face à face sans aucune dissimulation, ce qui à mon avis n'était pas du tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Par contre, vous avez tout à fait le droit d'estimer que ce n'est pas le cas d'une...

M. LE PRESIDENT. - ... J'ai en effet ce droit, et je l'exerce.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - La deuxième question posée par Maurice BOST.

« Les critères de désignation des présidents de comité de réclamation et de comité de course des épreuves du groupe 1 ne sont pas définis, pour le moins pas connus. Ceci a des implications très importantes. Par exemple : comment le groupe de désignation des arbitres de la Commission Centrale d'Arbitrage peut-il expliquer la nomination de plusieurs arbitres, tout nouvellement nommés nationaux, à la présidence de comités de courses d'épreuves du groupe 1, alors qu'il la refuse systématiquement à d'autre dont l'expérience s'étend à la présidence de comités de courses de nombreux Championnats de France, Europa Cup, Championnats d'Europe, du Monde, et même de la Semaine Olympique d'Hyères (sa dénomination à l'époque) ? (Aucunes critiques n'ont été émises lors de ces épreuves, au contraire, preuves écrites à l'appui)

Je ne cherche ici que respect et équité ».

M. PEYRAS. - Les critères retenus par la commission centrale d'arbitrage pour les désignations des arbitres sur des épreuves de groupe 1 qui sont, je vous le rappelle, les championnats du monde, les vrais, les championnats d'Europe, les vrais, les championnats de France qui sont tous vrais et les épreuves importantes ou médiatiques sont de choisir parmi les arbitres internationaux et les meilleurs arbitres nationaux qu'ils soient nouveaux ou anciens, qui ne commettent pas d'erreurs d'arbitrage manifestes ou répétées, qui ont un comportement exemplaire envers les coureurs et les divers intervenants d'une épreuve, qui ont une représentativité fédérale active, qui participent à des séminaires de formation continue et qui remplissent bien entendu les différents critères administratifs, c'est-à-dire d'être licenciés, de faire des rapports d'activité, etc.

Enfin, puisque nous voulons la clarté, une classification des arbitres nationaux par niveau ou spécialité sera finalisée par la CCA d'ici la fin de l'année. Ne me demandez pas aujourd'hui, Monsieur BOST, dans quelle catégorie vous serez, je ne le sais pas. La CCA n'a pas terminé son travail.

VIII. Remise des médailles

M. LE PRESIDENT. - Nous allons passer à la remise des médailles d'or annuelle de la fédération.

Nous avons décidé cette année de l'attribuer à deux coureurs :

Julien BONTEMPS pour son titre de champion du monde en planche à voile olympique,

Nicolas HUGUET également pour un titre de champion du monde en planche à voile olympique,

Ce qui montre la richesse de notre équipe.

Malheureusement, Julien et Nicolas sont tous les deux l'un en régate, l'autre en entraînement un peu loin. Donc, ils ne sont pas là, on les excuse et on le comprend. On leur remettra leur médaille lors du prochain rassemblement et peut-être lors de la semaine olympique d'Hyères car je pense qu'ils seront là tous les deux.

Ensuite, nous allons essayer de remettre la médaille d'or à M. Gérard Marty. Gérard devait être ici, il est en train d'organiser un rallye pour son club habitable et il s'est fait coincer par une grève des transports en Sardaigne. Il ne rentrera que ce soir. De ce fait, il n'est pas là.

Par contre, j'ai la joie de vous annoncer la quatrième médaille d'or et de lui demander de bien vouloir nous rejoindre. Elle sera décernée à M. Gérard PETIPAS.

M. Gérard PETIPAS est né le 23 Novembre 1939. Il est originaire de Granville, où il a grandi, il décide à 15 ans d'intégrer l'école de la marine marchande, au Havre, puis il entre à la Compagnie Générale Transatlantique, la « Transat » qui armait le France. C'est en 1958, âgé de 19 ans alors qu'il a mis les pieds à bord d'un voilier pour la première fois, incité par ses copains de lycée qu'il a commencé à participer à des régates.

Capitaine au long cours, expert maritime, il a aussi été membre fondateur de l'UNCL, président d'honneur du FICO (Forum International de la Course Océanique), président de l'Association pour la Promotion de la Course à la Voile en Europe (APCVE), membre du conseil supérieur de la navigation de plaisance, mais aussi membre fondateur de l'association Eric TABARLY

Il rencontre Eric TABARLY en 1961, et c'est en 1965 qu'il embarque pour la première fois avec lui au départ de Granville lors d'un convoi de bateau. Ce sera le début d'une longue histoire. Gérard PETIPAS a été ensuite, pendant de nombreuses années, le navigateur d'Eric TABARLY, qu'il a accompagné dans de nombreuses courses sur les océans (le Fastnet, Newport-Les Bermudes, Sydney Hobart) que ce soit sur Pen Duick II, Pen Duick III et sur Pen Duick VI.

Il a d'ailleurs créé avec ce dernier la société PEN DUICK en 1973.

En 1976, Gérard PETIPAS rencontre Jean Luc LAGARDERE, propriétaire d'EUROPE 1, qui souhaite sponsoriser la construction d'un bateau. En 1979, Gérard PETIPAS lui proposera d'organiser une Transat en Double entre Lorient, les Bermudes et Lorient. Née la Transat en Double EUROPE 1 - LE POINT dont il devient membre du comité fondateur qui verra plusieurs éditions (en 1979, 1983, 1987, 1989).

Il organise aussi des tentatives de records de l'Atlantique :

* d'Eric Tabarly sur le bateau PAUL RICARD en 1980,

* de Marc Pajot sur le bateau ELF AQUITAINE en 1981.

Il devient créateur d'événements et il organise à ce titre, pour EUROPE 1 et Le Journal du Dimanche, la première Transat Ouest-Est, « New-York-Brest » en 1981.

Avec le parrainage officiel de la Commission de l'Union européenne et de son Président Jacques Delors, il conçoit le premier événement sportif de l'Europe des Citoyens :

- La Course de l'Europe à la Voile (1985, 1987, 1989, 1991, 1993, 1995, 1997 et 1999).

- La Transat Lorient - St Pierre et Miquelon - Lorient (en 1987)

- La Transat Jacques Vabre (en 1995, 1997, 1999, 2001 et 2003)

- Le Challenge Mondial Assistance en 2001 et 2003

- La Regata Rubicon en 2002

- La Saguenay - St Pierre - Vendée en 2003

Gérard PETIPAS a ainsi toujours contribué au développement de cette belle aventure qu'est la course au large et la course océanique. En 2004, après plus de 30 années passées au commandement de Pen Duick, il passe la barre de la société au groupe Le Télégramme afin que celle-ci continue à suivre son cap.

Depuis, il consacre beaucoup de temps à l'Association Eric Tabarly et à la Cité de la Voile Eric Tabarly de Lorient qui servira de témoignage et ancrera durablement le souvenir et la mémoire d'Eric pour les générations futures.

Gérard, vous faites partie de ces hommes qui ont donné cette spécificité à la voile française. Nous avons deux notables par rapport au reste du monde, c'est un d'avoir un système et une politique publique dans le segment de la voile et une promotion de la voile qui s'est trouvée par

les faits tout à fait extraordinaire au fil des ans avec la création des grandes courses océaniques, des marins d'exception, le premier d'entre eux étant Eric Tabarly, mais aussi par la mise en scène qui a été faite par toi et par un de tes amis aujourd'hui décédé, qui ont mis en scène la course océanique avec toutes les valeurs du sport, d'aventure, les valeurs merveilleuses de la voile et de la mer et qui ont permis au grand public d'adhérer et à notre sport d'avoir un coefficient de sympathie particulièrement important dans le public français, ce qui est prouvé par tous les résultats d'enquête.

Pour cela, Gérard PETIPAS est un acteur particulièrement important et j'ai souhaité qu'on l'honore et je vais lui remettre devant vous la médaille d'or de la FFVoile pour une contribution nettement plus que significative au développement de la voile en France. Infiniment merci.

(Applaudissements)...

M. PETIPAS. - Cher Président et chers amis, j'ai une petite émotion en recevant la médaille d'or. L'avantage de ne pas être en train de faire une course ou d'en organiser, c'est que je peux être là pour la recevoir, ce qui est un plaisir puisque je suis avec vous tous.

Depuis 40 ans, j'ai passé beaucoup de temps à m'occuper de la mer, de la voile, des bateaux, mais je ne l'ai pas fait seul. Vous savez mieux que personne que l'on ne peut rien faire si l'on est tout seul, à part une course en solitaire, mais ce n'est pas forcément passionnant. J'ai eu la chance de pouvoir faire beaucoup de choses avec beaucoup de gens qui étaient des acteurs, c'est-à-dire les marins, les villes puisque l'on a beaucoup travaillé avec des villes européennes. Puis, aussi, pour avoir un événement voile, il faut d'abord un événement sportif ; pour réaliser cet événement sportif, en 40 ans, j'ai toujours travaillé avec les clubs, les ligues et la fédération plaçant toujours nos organisations sous l'égide de la fédération et participant dans toutes les organisations que j'ai pu faire. J'aperçois des présidents de ligue avec lesquels on a eu la chance de faire beaucoup de choses.

J'aperçois Paul. On a depuis 1995 fait toutes les transats Jacques Vabre.

J'apercevais tout à l'heure le président de la ligue du Nord avec lequel on a fait une opération au mois de septembre/octobre à Boulogne qui n'était pas gagnée d'avance et qui, grâce à vous, votre énergie, a été un véritable succès. Tu étais là, Président. Ces choses-là ne peuvent pas se faire seul. C'est pourquoi je partage cette médaille avec tous ceux qui ont contribué au développement de la course au large, avec tous ceux qui ont porté haut les couleurs de notre pays et de notre voile, qui ont gagné des épreuves à travers le monde, avec une grande pensée pour mon ami Eric Tabarly.

Merci.

(Vifs applaudissements)...

M. LE PRESIDENT. - Nous allons passer à table pour le déjeuner. Rendez-vous à 14 heures 30 et nous aurons en image le résumé de la fabuleuse saison de la voile française 2005.

IX. Images et résultats de l'année 2005 et début 2006

M. BACCHINI. - Le film qui va vous être présenté maintenant, chers amis, est la présentation faite à la soirée des champions.

(Présentation du film)...

M. GOUARD. - Ces images sont plus fortes que de faire des grands discours.

Il est important que l'on ne copie personne. La situation de la France en matière de voile est unique au monde et toute copie serait une mauvaise copie.

Par contre, nous ne savons pas demain ou après-demain quelles seront les améliorations, les adaptations que nous devons faire dans le monde. Les résultats aujourd'hui qui seront présentés par Claire sont certes excellents, mais il faut rester très vigilant parce que l'année 2006 sera très différente de celle de 2005 et ainsi de suite jusqu'au jeu.

A deux ans et demi des jeux, on préfère avoir les résultats aujourd'hui qui sont très bons puisque nous sommes deuxième nation. Au dernier classement de la fédération internationale, nous sommes deuxième nation à deux points des Anglais qui sont en point de mire. Cela nous ferait plaisir qu'à la fin de l'année on puisse nous annoncer ici que l'on soit passé devant nos amis Anglais. C'est pour nous un beau challenge, le vôtre aussi certainement.

On va passer au palmarès plus numérique des équipes de France mais aussi de nos jeunes puisque vous savez que nous menons le double projet de 2008 et de 2012 et que nos jeunes athlètes font partie du dispositif que l'on a mis en place avec un accompagnement très fort.

Mme FOUNTAINE. - Après ce très beau film qui résume toute une année, de très beaux événements 2005, de très beaux résultats. Juste en décembre, parce que cela ne figure pas dans le film, il ne faut pas oublier la deuxième place au championnat du monde de Sophie de TURCKHEIM après une très belle saison puisqu'elle a gagnée la semaine de Hyères.

Je vais commencer par les jeunes, ce sont tous les jeunes que vous formez dans les clubs, avec vos entraîneurs, dans les ligues et que vous aidez. Là, c'est aussi vos succès. C'est avec les très beaux résultats de l'équipe de France jeunes au Mondial ISAF.

L'équipe de France des jeunes au mondial ISAF :

A.S. Lepage (Mistral), C. Bossard et M. Lumeau (420), JB Bernaz (Laser), M. Bataille et J Villion (HC 16), P. Le Coq (Mistral), V. Leboutellier (Laser radial), V. Guillarm et A. Guillou (420).

Je commence par ces jeunes parce que c'est l'avenir. Ce sera sans doute l'équipe, entre autres, pour les prochains jeux 2012.

Formule Expérience : J. Quintel

Mumm 30 : PL Berthet et son équipage.

Equipe de France de Match Race :

Trois équipages sélectionnés pour le Championnat du Monde avec des résultats d'ensemble de très haut niveau :

4^{ème} Matthieu RICHARD et son équipe

6^{ème} Philippe PRESTI et son équipe

7^{ème} Sébastien COL et son équipe.

C'est un excellent résultat.

L'équipage de K Challenge dans la conquête de la coupe de l'Amérique gagne deux régates devant Alinghi et les Néozélandais.

Chez les féminines en match racing, l'excellent résultat de Claire LEROY et de son équipage qui occupe actuellement la 1^{ère} place de la ranking list et qui ont fini 3^{ème} au Championnat du Monde en match racing féminin. Leur objectif sera de décrocher une médaille d'or dans les deux prochaines années.

Chez les garçons, quatre Français dans les quinze premiers en 2005 ; chez les féminines en match racing trois Françaises dans les quinze premières avec la première place, donc une progression dans ce secteur très important.

En Inshore, comme vous l'avez vu, le titre de champion du monde pour l'équipage de Pierre Loïc Berthet, la deuxième place pour l'équipage du club de Hyères avec Fabien Henry qui ensuite a gagné un très beau tour de France.

En course au large, vous avez eu toute une rétrospective de l'année. Je rappellerai Vincent RIOU avec sa très belle victoire sur le Vendée globe challenge qui a été élu marin de l'année après Faustine MERRET, Xavier ROHART, Pascal RAMBEAU, Olivier BACKES et Laurent VOIRON.

Fabien Henry et son équipage vainqueur du Tour de France et vice-champion du monde en Mumm 30.

Jérémie Beyou, vainqueur de la Solitaire Afflelou Figaro.

Corentin Douquet, vainqueur de la Transat 6,5.

Bruno Peyron avec un record assez extraordinaire car il a marqué l'histoire, vainqueur du trophée Jules Vernes sur Orange.

Pascal Bidegorry et Lionel Lemonchois, vainqueurs de la transat Jacques Vabre sur Banque Populaire et champion ORMA et vainqueurs du IB groupe challenge.

Sans oublier Eric Drouglazet.

On a vu la constitution 2005 d'une équipe de France, une équipe espoir avec deux jeunes de vos régions que vous connaissez peut-être un peu moins pour le grand public. On a vu ces jeunes espoirs briller aux jeux méditerranéens pour certains, briller sur les championnats du monde ou d'Europe de Tornado, de Laser...

L'équipe de France fait une très belle année, un an après les jeux. Tout le monde s'est remis à l'entraînement. Tous les pays sont déjà en préparation. L'objectif fixé c'est trois médailles à Pékin. Ce ne sera pas facile mais tous les coureurs sont motivés. Il ne faut pas oublier les entraîneurs car ils les accompagnent au quotidien. Il faut les remercier.

Les résultats de l'équipe de France générale, c'est sept titres de champion du monde :

En star : Xavier Rohart et Pascal Rambeau

En planche à voile RSX et Mistral : Nicolas Huguet et Julien Bontemps

En 2.4 : Damien Seguin.

Ensuite, l'équipe de France de jeunes au mondial ISAF, des podiums au championnat du monde en série olympique.

(Cf rapport Philippe GOUARD et Claire FOUNTAINE)...

M. BACCHINI. - A la demande du Président, le conseil d'administration a décidé de reconduire le même comité de sélection. Donc, on reste dans la même configuration.

M. LE PRESIDENT. - Comme premier supporter de cette belle équipe de France, nous tâcherons de mettre quelques moyens de communication.

X. Synthèse de la surveillance médicale des sportifs de Haut Niveau par le médecin coordonnateur

M. LE PRESIDENT. - C'est un rapport qui doit être tenu par le médecin coordonnateur qui n'est pas médecin fédéral. Il est retenu par des obligations, il n'est pas là.

Je vais vous lire le rapport si vous le voulez bien.

Rapport du Dr Olivier CASTAGNA, médecin coordonnateur de la surveillance médicale de la FFVoile.

La loi de 1999 a créé la notion de suivi médical pour les sportifs de haut niveau. Le décret de 2004 adopte la notion de « surveillance » médicale sous la responsabilité de la fédération dont dépend le sportif.

Nous considérons que l'évaluation médicale est prise dans le sens d'une évaluation des aptitudes physiques du sportif en relation avec la santé physique. Il ne s'agit donc pas de définir si le sportif présente les caractéristiques physiques supposées nécessaires pour réaliser de bonnes performances, mais de s'assurer qu'il est en bonne santé, et que sa forme physique lui permet de faire face aux situations fragilisantes inhérentes au sport de haut niveau comme à l'activité corporelle intense. Autrement dit, notre rôle est de vérifier que la réalisation de sa pratique sportive n'entraîne pas de problèmes dommageables pour sa santé.

Par ailleurs, cet accompagnement concourt à la prévention des risques en milieu sportif (blessures à répétition, activité sportive comme pratique addictive, dopage, etc.). Pourtant, au fil des discussions informelles que nous avons pu avoir avec certains sportifs concernant la surveillance médicale, il émerge de façon évidente la crainte d'être évalué et « surveillé » par leur encadrement sportif. En fait, il apparaît que les examens réalisés ne permettent pas de prédire la performance physique. Il faut rappeler qu'une totale confidentialité des résultats médicaux est scrupuleusement respectée. Seul le sportif, le médecin examinateur et le médecin coordonnateur de la surveillance médicale ont connaissance de ces informations. Ainsi, il nous semble que le bilan médical doit être pris dans le sens d'un soutien au sportif.

Le second rôle de cette surveillance est de faire ressortir des informations quantitatives, indispensables à l'élaboration de données épidémiologiques. Pour cela chaque résultat anormal est identifié par le médecin coordonnateur. L'analyse épidémiologique de ces anomalies permet d'identifier les pathologies liées à la pratique de la voile.

In fine, l'optique de cette surveillance est de garantir un accompagnement médical, contribuant à orienter le sportif vers une pratique plus responsable, génératrice d'équilibre et de bien être, entraînant une diminution des blessures, évitant ainsi l'arrêt prématuré d'une carrière sportive.

Modalités de réalisation de cette surveillance médicale.

Périodicité des examens.

La nature et la fréquence des examens que doivent réaliser les sportifs de la FFVoile sont en application de l'arrêt du 11 février 2004. Ils se déclinent comme ainsi :

- * Deux consultations médicales par an
- * Deux bilans sanguins et urinaires par an
- * Une consultation dentaire par an
- * Une épreuve d'effort, tous les 4 ans
- * Une seule échocardiographie cardiaque, si âgé de plus de 15 ans

Population.

Pour l'année 2005, 435 sportifs de la FFV rentraient dans le cadre de cette surveillance.

234 étaient des sportifs de haut niveau inscrits sur liste ministérielle au 1^{er} janvier 2005

201 étaient sportifs inscrits dans la filière d'accès au sport de haut niveau (hors SHN) au 1^{er} janvier 2005.

Chacun des 435 sportifs a reçu un dossier explicatif décrivant l'ensemble des examens à réaliser ainsi que la procédure de prise en charge financière.

Financement.

Pour la réalisation de l'ensemble des examens, le coût moyen par sportif est de 300 €/an. Dans le cadre de la convention d'objectif, la FFV prévoyait de réaliser une surveillance complète de l'ensemble des sportifs de haut niveau et de la moitié des sportifs inscrits en filière d'accès. Cela représentait une somme de 79 000 € par an, que le ministère des sports a débloquée.

Taux de réalisation de ces bilans.

Au 31 décembre 2005 :

15,1 % des sportifs labellisés de la FFV avait réalisé l'ensemble des examens légaux

37,30 % avaient réalisé une partie des examens légaux et

47,6 % n'avaient pas réalisé d'examens.

Les sportifs inscrits dans un Pôle voile de la FFVoile sont plus consciencieux puisque 85 % d'entre eux ont réalisé tout ou partie de leurs examens médicaux. Ce taux n'est que de 39 % chez les sportifs n'étant pas inscrits dans un Pôle.

Coût de cette surveillance.

Au 31 décembre 2005, la somme mobilisée pour réaliser l'ensemble des examens médicaux dans le cadre de la surveillance médicale des sportifs labialisés de la FFVoile s'élevait à 62 509,92 €.

Etude épidémiologique des résultats.

La batterie d'examen réalisée chez chaque sportif permet de déceler les principales anomalies pouvant être induites par la pratique régulière et intensive de la voile. Il en ressort que la prévalence des pathologies lombaires est plus fréquente que chez les autres sportifs. La fréquence des pathologies tendineuses, musculaires et ostéo-articulaires est sensiblement identique à celle des autres sports. Par contre, on note une augmentation significative de ces lésions chez les sujets changeant de support. Ce phénomène est particulièrement flagrant chez les véliplanchistes passant de la Mistral à la RSX.

Cette approche épidémiologique sera complétée les années à venir par une étude plus attentive des résultats de l'échographie cardiaque. En effet, à ce jour, trop d'échographies cardiaques reviennent avec la mention : « examen normal ». Une lecture plus fine de la morphologie et de la dynamique de contraction du cœur nous permettra de déceler de manière préventive d'éventuelles anomalies qui, au repos, sont anodines mais qui peuvent s'avérer dangereuses lors de la pratique d'un exercice physique.

Avez-vous des questions ? (*Non*)

Notre ordre du jour est terminé.

La séance est levée à 15 heures 30